

N° 052

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1)
sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME XXI

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Par M. Bernard PARMANTIER,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, *président* ; Robert Laucournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, *vice-présidents* ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Raymond Dumont, André Barroux, *secrétaires* ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Jacques Bialski, Auguste Billiémoz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégègère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Hector Dubois, Émile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Frigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexes 13), 1296 (tomes IV), 1297 (tome V) et in-8° 227.

Séat : 49 et 50 (tome III, annexe 9) (1979-1980).

Loi de finances. — Départements d'Outre-Mer, emploi, chômage, enseignement, formation professionnelle.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE	
LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER.....	4
A) La répartition démographique de la population active.....	4
B) La répartition de la population active par branche d'activité économique	10
C) La situation de l'emploi et du chômage dans les départements d'outre-mer	15
DEUXIEME PARTIE	
LES ACTIONS MISES EN OEUVRE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	24
A) La politique menée en matière d'enseignement et de formation professionnelle dans les D.O.M.	24
1° L'enseignement secondaire	24
2° L'enseignement supérieur	31
3° La formation professionnelle	35
B) Les aides aux travailleurs privés d'emploi.....	42
C) Les aides aux créations d'emploi	43
TROISIEME PARTIE	
EXAMEN DES CREDITS BENEFICIANT AUX DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER.....	47
CONCLUSION	51
EXAMEN EN COMMISSION	53
ANNEXES	56

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'examen du budget des départements d'Outre-mer pour 1979, votre commission des Affaires économiques et du Plan avait tenté de dresser un état global de la situation de chacun des départements et de passer en revue l'évolution des principaux secteurs d'activité.

Plusieurs circonstances ont conduit cette année votre commission à limiter ses recherches à deux thèmes : l'emploi et la formation professionnelle dans les D.O.M.

En premier lieu, le ralentissement des activités économiques affecte gravement l'emploi dans les départements d'Outre-mer. Les mouvements sociaux récents, à la Réunion et aux Antilles, attestent de la dégradation de la situation économique et de l'aggravation du chômage.

Les conséquences du passage des cyclones « David » et « Frédéric » qui ont touché les Antilles à la fin de l'été dernier ont encore ajouté leurs effets à la mauvaise conjoncture économique.

Enfin, les perspectives de réduction des avantages spécifiques dont bénéficient les fonctionnaires en poste dans les D.O.M. et l'aménagement du régime fiscal applicable dans ces départements ont suscité des craintes quant au maintien du pouvoir d'achat des populations concernées.

Ces différents éléments expliquent que votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'attache, dans le cadre de son avis budgétaire, à concentrer son attention sur les problèmes de l'emploi, de l'indemnisation du chômage et de l'action en faveur des travailleurs privés d'emplois.

Il a semblé cohérent, avec cette première ligne de recherches, d'envisager dans quelle mesure l'enseignement et la formation professionnelle dispensés dans les départements d'Outre-mer correspondaient à leur situation économique et aux caractéristiques des marchés locaux du travail.

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE MER

Lorsqu'elle a tenté d'établir un état de la situation de l'emploi dans les départements d'outre-mer, votre Commission a buté sur une difficulté majeure : l'ancienneté et l'imprécision des données statistiques relatives à l'emploi dans les D.O.M.

Les séries qui ont été communiquées par le Ministère du travail et de la participation remontent en effet à 1974. En outre, et de l'aveu même des services compétents, les conditions du recensement de la population confèrent à ces chiffres une fiabilité incertaine.

Il convient, malgré ces handicaps, de présenter la répartition de la population active en fonction des critères démographiques et d'en effectuer une ventilation par secteur d'activité professionnelle.

A) La répartition démographique de la population active :

Les tableaux ci-après qui ont été établis à la suite du recensement effectué par l'I.N.S.E.E. le 16 octobre 1974 retracent la répartition par âge et par sexe de la population active ayant un emploi au cours des sept derniers jours précédant le recensement. Il s'agit donc de données anciennes et incertaines puisque, ont été considérées comme actives toutes les personnes qui ont « déclaré » avoir effectivement une activité rémunérée au cours de la période de 7 jours précédant le recensement.

MARTINIQUE

AGE ESTIME	HOMMES			FEMMES		
	ENSEMBLE	P A E S	TAUX en % (2) : (1)	ENSEMBLE	P A E S	TAUX en % (5) : (4)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
0 - 4	18.254	-	-	18.179	-	-
5 - 9	22.186	-	-	22.302	-	-
10 - 14	23.470	-	-	23.492	-	-
ST 0 - 14	63.910	-	-	63.973	-	-
15- 19	20.184	2.177	10,8	20.036	1.651	8,2
20- 24	11.819	5.387	45,6	12.094	5.132	42,4
25- 29	8.066	6.770	83,9	9.513	5.333	56,1
30- 34	6.772	6.004	88,7	8.024	4.382	54,6
35- 39	7.457	6.555	87,9	8.569	4.264	49,8
40- 44	7.184	6.181	36,0	8.001	3.756	46,9
45- 49	6.887	5.758	83,6	7.669	3.385	44,1
50- 54	6.343	5.044	79,5	6.871	2.943	42,8
55- 59	5.103	3.495	68,5	5.436	1.878	34,5
60- 64	4.853	1.824	37,6	5.456	969	17,8
ST 15- 64	84.678	49.195	58,1	91.669	33.693	36,8
65- 69	3.541	451	12,7	4.242	277	6,5
70- 74	2.375	151	6,4	3.177	118	3,7
75 et plus	2.529	76	3,0	4.748	86	1,8
ST 65 et plus	8.445	678	8,0	12.167	481	4,0
ST 15 et plus	93.113	49.873	53,6	103.836	34.174	32,9
T O T A L	157.023	49.873	31,8	167.809	34.174	20,4

GUADELOUPE

GROUPE D'AGE *(age estimé)	HOMMES			FEMMES		
	ENSEMBLE	PAES	TAUX en % (2) : (1)	ENSEMBLE	PAES	TAUX en % (5) : (4)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
0 - 4	20.633	-	-	20.360	-	-
5 - 9	22.892	-	-	23.055	-	-
10 - 14	23.177	-	-	22.899	-	-
0 - 14	66.702	-	-	66.314	-	-
15 - 19	19.178	2.156	11,2	18.215	1.353	7,4
20 - 24	11.738	5.776	49,2	11.757	4.500	38,3
25 - 29	8.956	7.568	84,5	9.987	4.788	47,9
30 - 34	7.534	6.657	88,3	8.471	3.953	46,7
35 - 39	7.305	6.437	88,1	8.111	3.597	44,3
40 - 44	7.060	6.182	87,6	7.727	3.404	44,1
45 - 49	6.637	5.670	85,4	7.262	3.140	43,2
50 - 54	6.270	5.092	81,2	6.573	2.721	41,4
55 - 59	4.784	3.579	74,8	5.170	1.997	38,6
60 - 64	4.572	2.327	50,9	4.977	1.182	23,7
15 - 64	84.034	51.474	61,2	88.250	30.635	34,7
65 - 69	3.348	734	21,9	3.951	419	10,6
70 - 74	2.215	296	13,4	2.940	157	5,3
75 et plus	2.426	169	6,7	4.350	86	2,0
65 et plus	7.989	1.199	15,0	11.241	662	5,9
15 et plus	92.023	52.643	57,2	99.491	31.297	31,5
T O T A L	158.725	52.643	33,2	165.805	31.297	18,9

RÉUNION

AGE ESTIME	H O M M E S			F E M M E S		
	ENSEMBLE	P A E S	TAUX en % (2) : (1)	ENSEMBLE	P A E S	TAUX en % (5) : (4)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
0 - 4	29.812	-	-	29.674	-	-
5 - 9	35.842	-	-	36.103	-	-
10 - 14	34.434	-	-	34.734	-	-
0 - 14	100.098	-	-	100.511	-	-
15 - 19	27.098	4.047	14,9	28.407	2.313	8,1
20 - 24	18.174	10.275	56,5	20.913	6.684	32,0
25 - 29	14.394	11.623	80,7	15.305	5.301	34,6
30 - 34	13.331	11.005	82,6	14.173	4.379	30,9
35 - 39	12.514	10.201	81,5	13.146	3.891	29,6
40 - 44	10.453	8.305	79,5	10.935	3.092	28,3
45 - 49	9.274	7.169	77,3	9.692	2.740	28,3
50 - 54	8.261	5.930	71,8	8.774	2.359	26,9
55 - 59	5.746	3.492	60,8	6.567	1.306	19,9
60 - 64	4.971	1.516	30,5	5.795	579	10,0
15 - 64	124.216	73.563	59,2	133.707	32.644	24,4
65 - 69	3.107	306	9,8	4.272	121	2,8
70 - 74	1.898	124	6,5	2.987	32	1,1
75 et +	1.651	45	2,7	4.238	35	0,8
65 et +	6.656	475	7,1	11.497	188	1,6
15 et +	130.872	74.038	56,6	145.204	32.832	22,6
T O T A L	230.960	74.038	32,1	245.715	32.832	13,4

GUYANE

AGE ESTIME	H O M M E S			F E M M E S		
	ENSEMBLE	P A E S	TAUX en % (2) : (1)	ENSEMBLE	P A E S	TAUX en % (5) : (4)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
0 - 4	3.770	-	-	3.768	-	-
5 - 9	3.334	-	-	3.390	-	-
10 - 14	3.244	-	-	3.152	-	-
ST 0 - 14	10.348	-	-	10.310	-	-
15 - 19	2.924	331	11,3	2.758	238	8,6
20 - 24	3.204	1.524	47,6	2.193	1.061	48,4
25 - 29	2.219	2.032	91,6	2.055	1.205	58,6
30 - 34	1.912	1.790	93,6	1.599	880	55,0
35 - 39	1.502	1.405	93,5	1.444	781	54,1
40 - 44	1.531	1.434	93,7	1.251	709	56,7
45 - 49	1.252	1.140	91,0	1.050	536	51,0
50 - 54	1.122	1.001	89,2	936	467	49,9
55 - 59	834	688	82,5	725	326	45,2
60 - 64	708	478	67,5	657	227	34,6
ST 15 - 64	17.200	11.623	68,7	9.717	6.432	66,2
65 - 69	463	182	39,3	475	80	16,8
70 - 74	392	98	25,0	409	48	11,7
75 et +	314	41	13,1	538	25	4,6
ST 65 et +	1.169	321	27,5	1.422	153	10,8
ST 15 et +	18.377	12.144	66,1	16.090	6.585	40,9
T O T A L	28.725	12.144	42,3	26.400	6.585	24,9

L'examen de la répartition démographique de la population active appelle plusieurs remarques.

En premier lieu, il faut constater la faible part de la population active masculine par rapport à la population totale dans les trois principaux D.O.M. :

- 31,8 % en Martinique
- 33,2 % en Guadeloupe
- 32,1 % à la Réunion

Ces chiffres doivent être comparés à la population active moyenne métropolitaine qui était, en 1974 de 41,3 % de la population totale.

Cette caractéristique paraît due au nombre élevé des jeunes de moins de 15 ans, par rapport à la population totale. Elle est en outre provoquée par le sous-emploi chronique qui affecte les départements d'outre-mer. Ce déséquilibre entre l'effectif total de la population et le nombre des actifs est à l'origine des importants transferts sociaux, les prestations familiales en particulier, effectués au profit des ressortissants des D.O.M.

On doit en outre noter un taux d'activité professionnelle féminine légèrement plus élevé dans les D.O.M. qu'en métropole : en 1975, celui-ci était de 30,3 %, il s'élevait à 32,9 % en Martinique, 31,5 % en Guadeloupe et à 40,9 % en Guyane ; seule la Réunion connaissait un taux d'emploi féminin inférieur à la métropole avec 22,6 %.

Ce phénomène s'explique malgré le faible nombre des emplois industriels manufacturiers susceptibles d'être occupés la main d'oeuvre féminine, par le nombre relativement important de femmes qui travaillent à titre permanent ou saisonnier dans des exploitations agricoles.

On constate de surcroît un taux d'emploi des jeunes sensiblement inférieur au taux métropolitain : celui-ci était de 48,5 % pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans en 1975, alors qu'il était en Martinique de 23,6 %, en Guadeloupe de 25,6 %, à la Réunion de 31,6 % et de 30,2 % en Guyane.

Par suite, d'un taux de scolarité inférieur à celui de la métropole, le sous-emploi des jeunes affecte gravement les départements d'outre-mer. Cette particularité est à l'origine du nombre élevé de jeunes candidats à l'émigration en métropole.

Il faut enfin relever les pourcentages relativement élevés d'actifs masculins âgés de plus de 75 ans : 3 % en Martinique, 6,7 % en Guadeloupe, 2,7 % à la Réunion, 13,1 % en Guyane. Ce phénomène tient, semble-t-il au caractère agricole dominant de l'économie des départements d'outre-mer.

B) La répartition de la population active par branche d'activité économique :

C'est avec les réserves indiquées précédemment qu'il convient d'examiner les tableaux ci-dessous. L'existence dans la nomenclature d'une catégorie d'activités mal désignées au sein de laquelle sont inclus les chômeurs indique d'emblée le caractère aléatoire des statistiques établies en matière d'emploi à la suite du recensement de 1974.

MARTINIQUE

BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Effectifs:	%	Effectifs:	%	Effectifs:	%
SECTEUR PRIMAIRE	11.638	14,1	3.715	4,4	15.553	18,5
1) Agriculture, sylviculture chasse et pêche	11.643	13,9	3.700	4,4	15.343	18,3
- dont pêche	(2.203)	(2,6)	(23)		(2.226)	(2,6)
2) Industries extractives	195	0,2	15		210	0,2
SECTEUR SECONDAIRE	13.590	16,1	2.407	2,9	15.997	19,0
3) Autres Industries de transformation	4.784	5,7	1.944	2,3	6.728	3,0
4) Electricité, gaz et eau	556	0,6	79	0,1	635	0,7
5) Bâtiments et Travaux Publics	8.250	9,9	384	0,5	8.634	10,3
SECTEUR TERTIAIRE	24.445	29,1	28.052	33,4	52.497	62,5
6) Commerce (gros ; détail) Restaurants, hôtels	6.196	7,4	6.603	7,8	12.799	15,2
7) Transports et Auxiliaires des Transports	4.364	5,2	409	0,5	4.773	5,7
8) Banques, Assurances, Affaires Immobilières, Services aux Entreprises	850	1,0	818	1,0	1.668	2,0
9) Services	13.035	15,5	20.222	24,1	33.257	39,6
- dont : Services Publics Administration	(10.522)	(12,5)	(10.265)	(12,2)	(20.787)	(24,7)
Services domes- tiques	(495)	(0,6)	(6.234)	(7,4)	(6.729)	(8,0)
Autres Services	(2.018)	(2,4)	(3.723)	(4,5)	(5.741)	(6,9)
TOTAL ACTIVITES DETERMINEES	49.873	59,3	34.174	40,7	84.047	100,0
TOTAL ACTIVITES DETERMINEES	49.873	47,8	34.174	32,7	84.047	80,5
10) Activités mal désignées - Chômeurs	-	-	-	-	-	-
-Ayant déjà travaillé	4.833	4,6	4.072	3,9	8.905	8,5
-recherchant un 1er emploi	6.186	5,9	5.346	5,1	11.532	11,0
MAIN D'OEUVRE ou POPULATION ACTIVE TOTALE	60.892	58,3	43.592	41,7	104.484	100,0

GUADELOUPE

BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
I - SECTEUR PRIMAIRE	14.490	17,3	4.121	4,9	18.611	22,2
1)Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	14.473	17,2	4.114	4,9	18.587	22,1
- dont pêche	1.985	2,4	35		2.020	2,4
2)Industries extractives	17		7		24	
II - SECTEUR SECONDAIRE	16.834	20,1	2.310	2,7	19.144	22,8
3)Autres industries de transformation	6.426	7,7	1.886	2,2	8.314	9,9
4)Eau, gaz, électricité	491	0,6	103	0,1	594	0,7
5)Bâtiment et Travaux Publics	9.915	11,8	321	0,4	10.236	12,2
III - SECTEUR TERTIAIRE	21.319	25,4	24.866	29,6	46.185	55,0
6)Commerce (gros et détail, Restaurants, hôtels	5.165	6,2	6.755	8,0	11.920	14,2
7)Transports et Auxiliaires des transports	3.606	4,3	460	0,6	4.066	4,9
8)Banques, Assurances, Affaires immobilières, services aux entreprises	879	1,0	834	1,0	1.713	2,0
9)Autres services	11.669	13,9	16.817	20,0	28.486	33,9
- dont : Services publics Administratifs	9.786	11,7	8.670	10,3	18.456	22,0
: Services domestiques	238	0,3	5.027	6,0	5.265	6,3
: Autres	1.645	1,9	3.120	3,7	4.765	5,6
PAES TOUTES ACTIVITES	52.643	62,7	31.597	37,3	84.240	100,0
PAES TOUTES ACTIVITES	52.643	49,7	31.297	29,5	83.940	79,2
-chômeurs ayant déjà travaillé	6.230	5,8	5.141	4,9	11.371	10,7
-chômeurs à la recherche d'un premier emploi	5.545	5,3	5.103	4,8	10.648	10,1
MAIN D'OEUVRE OU POPULATION ACTIVE TOTALE.....	64.418	60,8	41.541	39,2	105.959	100,0

RÉUNION

BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
I - SECTEUR PRIMAIRE	21.883	20,3	839	0,8	22.722	21,1
1) Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	21.849	20,3	838	0,8	22.687	21,1
- dont pêche	(651)	(0,6)	(25)		(676)	(0,6)
2) Industries extractives	34		1		35	
II - SECTEUR SECONDAIRE	19.517	18,2	1.404	1,3	20.921	19,5
3) Autres industries de transformation	7.455	6,9	1.053	1,0	8.508	7,9
4) Electricité, gaz et eau	610	0,6	65	-	675	0,6
5) Bâtiments et Travaux Publics	11.452	10,7	286	0,3	11.738	11,0
III - SECTEUR TERTIAIRE	32.638	30,4	30.590	29,0	63.228	59,4
6) Commerce (gros, détail), restaurants, hôtels	9.347	8,7	4.215	4,0	13.562	12,7
7) Transports et auxiliaires des transports	3.969	3,7	343	0,3	4.312	4,0
8) Banques, assurances, agences immobilières, services aux entreprises	1.099	1,0	700	0,7	1.799	1,7
9) Services	18.223	17,0	25.332	24,0	43.555	41,0
- dont Services Publics, Administration	(14.324)	(13,4)	(12.271)	(11,6)	(26.595)	(25,0)
- Services domestiques	(1.307)	(1,2)	(8.657)	(8,2)	(9.964)	(9,4)
- Autres services	(2.590)	(2,4)	(4.404)	(4,2)	(6.994)	(6,6)
PAES = TOTAL ACTIVITES DETERMINEES	74.038	68,9	32.632	31,1	106.670	100,0
PAES = TOTAL ACTIVITES DETERMINEES PAES	74.038	55,6	32.632	24,6	106.670	80,0
- Chômeurs ayant déjà travaillé	10.434	7,8	4.528	3,4	14.962	11,5
- Personnes en quête d'emploi pour la 1ère fois	5.522	4,1	5.985	4,5	11.507	8,5
MAIN D'OEUVRE ou POPULATION ACTIVE TOTALE	89.994	67,5	43.345	32,5	133.339	100,0

GUYANE

BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
I - SECTEUR PRIMAIRE	2.352	12,6	1.029	5,5	3.381	18,1
1) Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	2.215	11,8	1.026	5,5	3.241	17,3
- dont pêche	(350)	(1,9)	(40)	(0,3)	(398)	(2,2)
2) Industries extractives	137	0,8	3	0,01	140	0,8
II - SECTEUR SECONDAIRE	3.528	13,8	500	2,7	4.028	21,5
3) Autres industries de transformation	1.344	7,2	325	1,8	1.669	9,0
4) Electricité, gaz et eau	299	1,6	60	0,3	359	1,9
5) Bâtiments et Travaux Publics	1.885	10,0	115	0,6	2.000	10,6
III - SECTEUR TERTIAIRE	6.264	33,4	5.056	27,0	11.320	60,4
6) Commerce (gros, détail) restaurants, hôtels	1.419	7,5	1.254	6,7	2.673	14,2
7) Transports et auxiliaires des transports	748	4,0	100	0,5	848	4,5
8) Banques, assurances, affaires immobilières, services aux entreprises	170	0,9	147	0,8	317	1,7
9) Services	3.927	20,9	3.555	19,0	7.482	39,9
- dont : Services Publics, Administration	(3.360)	(17,9)	(2.109)	(11,3)	(5.469)	(29,2)
Services domestiques	(54)	(0,3)	(619)	(3,3)	(673)	(3,6)
Autres services	(513)	(2,7)	(827)	(4,4)	(1.340)	(7,1)
PAES : TOTAL ACTIVITES DETERMINEES	12.144	64,8	6.585	35,2	18.729	100,0
PAES : TOTAL ACTIVITES BETERMINEES	12.144	58,1	6.585	31,5	18.729	89,6
- Activités mal désignées	-	-	-	-	-	-
- chômeurs	1.155	5,5	1.029	4,2	2.174	10,4
- dont ayant déjà travaillé	(936)	(4,5)	(802)	(3,8)	(1.738)	(8,3)
- recherchant un emploi	(219)	(1,0)	(217)	(1,1)	(436)	(2,1)
MAIN D'OEUVRE ou POPULATION ACTIVE TOTALE	13.299	63,6	7.604	36,4	20.903	100,0

La répartition de la main-d'œuvre entre les différents secteurs d'activité économique suggère plusieurs constatations :

Tout d'abord, on doit noter l'importance relative du secteur primaire due au nombre élevé de travailleurs employés dans l'agriculture : 14 % en Martinique, 17 % en Guadeloupe, 20 % à la Réunion, 12 % en Guyane. A la même époque, la population active agricole était en métropole de l'ordre de 10 %.

On observe un pourcentage de la population occupée dans le secteur tertiaire de l'ordre de 30 % dans l'ensemble des D.O.M. Cette caractéristique tient pour une large part à l'importance des effectifs des personnels de la fonction publique en poste dans ces départements. Au contraire, la part de la main-d'œuvre employée dans le secteur des services privés (banques, assurances immobilières, services aux entreprises) est faible, avec 1 % de la population active.

L'importance relative du secteur des transports est due à l'insularité des trois principaux D.O.M. et au fait que l'économie de ces territoires est largement fondée sur les échanges extérieurs.

Il faut enfin noter le faible développement du secteur secondaire : la population active employée dans l'industrie est partout inférieure à 20 %. De plus, au sein du secteur secondaire, le bâtiment et les travaux publics occupent près de 60 % de la main-d'œuvre. Ce constat traduit le retard pris dans l'industrialisation des départements d'outre-mer dont l'économie reste dominée par la production agricole et les échanges.

D'une manière générale, la structure de l'emploi dans les D.O.M. est caractéristique d'économie en voie de développement. Cette constatation est confirmée par les statistiques relatives aux travailleurs privés d'emploi, c'est-à-dire au chômage structurel qui affecte les D.O.M.

C) La situation de l'emploi et du chômage dans les départements d'outre-mer :

Constatant la dégradation du climat social qui a marqué les dernières semaines aux Antilles et à la Réunion, votre Commission des Affaires économiques et du Plan s'est enquis de réunir des statistiques sur la situation de l'emploi et du chômage dans les D.O.M.

A cette étape de ces travaux, votre Commission a à nouveau buté sur la difficulté de disposer de données précises sur l'évolution de l'emploi et du chômage.

Dans une large mesure cette difficulté est due à l'implantation récente de l'Agence nationale pour l'emploi à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion et à l'absence de bureau de l'A.N.P.E. à la Guyane.

On doit du reste souligner que la commission d'enquête constituée à l'Assemblée nationale pour étudier la situation de l'emploi et le chômage a buté sur le même obstacle que votre commission. Il est significatif en effet que pour

la préparation de son rapport, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale n'ait pu réunir aucune donnée sur l'emploi en Guadeloupe.

Àfin de tenter d'évaluer l'importance du chômage dans les départements d'outre-mer, votre commission a entrepris d'exploiter trois séries de données :

- les statistiques fournies par l'Agence nationale pour l'emploi,
- les tableaux établis par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer,
- les constatations de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale.

1° *Martinique* :

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la situation de l'emploi au cours des années 1977 et 1978 ; il a été établi sur la base des résultats d'activités de l'A.N.P.E.

Désignation	Décembre 1977	Décembre 1978	Moyenne 12 mois 1977	Moyenne 12 mois 1978
Moyenne mensuelle du nombre des demandes d'emploi enregistrées...	—	—	1.040	1.054
Moyenne mensuelle du nombre des offres d'emploi enregistrées	—	—	173	221
Moyenne mensuelle du nombre des placements réalisés	—	—	73	117
Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois	6.229	10.804	4.719	7.497

Le second tableau qui émane de l'A.N.P.E. décrit l'état de l'emploi au cours de l'année 1978 et du premier semestre 1979 ; il comporte l'indication, en moyenne mensuelle des demandes d'emploi non satisfaites.

CRITÈRES D'ACTIVITÉ	1 ^{er} janv. au 31 déc. 1978	1 ^{er} janv. au 30 juin 1979
Demandes d'emploi enregistrées toutes catégories	14 281	6 595
Offres d'emploi enregistrées toutes catégories	2 835	1 455
Placements réalisés toutes catégories	1 564	689
Demandes d'emploi non satisfaites	7 985 (Moy. Mens.)	11 216 (Moy. Mens.)
Offres d'emploi non satisfaites	190 (Moy. Mens.)	174 (Moy. Mens.)
Inscriptions F.P.A.	3 345	917
Informations collectives	39	27
Informations professionnelles	6 763	3 231

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale estime entre 20 et 25 % le taux de chômage en Martinique. Si l'on observe la progression des demandes d'emploi non satisfaites, on constate que celles-ci sont supérieures de plus de 40 %, en moyenne mensuelle, au cours du premier semestre de 1979 par rapport aux douze mois précédents. Cette évolution constitue une aggravation par rapport au premier semestre de 1978 au cours duquel, sous l'effet des mesures en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes le nombre des demandes d'emploi avait fléchi de près de 20 %.

Quoique moins touchée par les cyclones que les autres Antilles, la conjoncture de l'emploi en Martinique a été affectée par les conséquences de ces fléaux climatiques.

D'une part, les cyclones ont provoqué un ralentissement des activités portuaires et des perturbations dans les travaux agricoles. En contrepartie les aides exceptionnelles accordées par les Pouvoirs publics en vue de réparer les effets de ces sinistres contribuent à une certaine relance de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. A la suite d'un conflit social ouvert dans ce secteur en septembre dernier, les ouvriers du bâtiment et des travaux publics ont obtenu une augmentation des salaires de 10 % à compter de la mi-septembre et de 2 % à partir du 1^{er} novembre.

2° Guadeloupe :

Les statistiques fournies ci-dessous décrivent l'évolution de la situation de l'emploi en Guadeloupe au cours de l'année 1978.

	Janvier 1978	Décembre 1978
Nombre des demandes d'emploi enregistrées	1.400	451
Nombre des offres d'emploi enregistrées	269	184
Nombre des placements réalisés	114	118
Nombre des demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois	2.085	9.024

Ces chiffres ne sont en fait guère significatifs du fait de l'ouverture récente de l'Agence nationale pour l'emploi intervenue en décembre 1977.

Ils doivent donc être complétés par les résultats d'activités de l'A.N.P.E. au cours du premier semestre 1979 décrits par le tableau ci-dessous :

CRITÈRES D'ACTIVITÉ	1 ^{er} janv. au 31 déc. 1978	1 ^{er} janv. au 30 juin 1979
Demandes d'emploi enregistrées toutes catégories	10 047	3 221
Offres d'emploi enregistrées toutes catégories	2 742	1 187
Placements réalisés toutes catégories	1 376	807
Demandes d'emploi non satisfaites	6 408 (Moy. Mens.)	10 391 (Moy. Mens.)
Offres d'emploi non satisfaites	147 (Moy. Mens.)	83 (Moy. Mens.)
Inscriptions F.P.A.	5 248	1 961
Informations collectives	8	7
Informations professionnelles	3 297	1 390

Malgré les réserves déjà formulées quant à la fiabilité des chiffres avancés en matière d'emploi, l'examen de l'évolution, en moyenne mensuelle, des demandes d'emploi non satisfaites fait apparaître une nette tendance à l'aggravation du chômage en Guadeloupe.

En termes de moyenne mensuelle, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est accru de 62 % au cours du premier semestre de 1979 par rapport à l'année 1978.

Cette aggravation du chômage est confirmée par la diminution des offres d'emploi enregistrée dans le département.

Les deux cyclones de l'été dernier, « David » en particulier, ont vivement affecté l'économie de la Guadeloupe, et accru de ce fait le malaise social. La destruction des installations portuaires de Basse-Terre a précipité la mise au chômage des trois cent cinquante dockers ; ceux-ci sont actuellement employés à des opérations de travaux publics dans les chantiers de développement local. Les dommages considérables occasionnés aux plantations de bananes se sont répercutés sur l'emploi des cinq mille ouvriers des bananeraies et des soixante dix salariés des deux usines de conditionnement de ces fruits.

Les difficultés sociales provoquées par les conséquences des cyclones ont encore été aggravées par l'afflux des réfugiés dominicains entraîné par les destructions subies par cette île voisine.

Le cumul des effets des cyclones avec le sous-emploi structurel que connaît la Guadeloupe explique le climat social très tendu qui a marqué le déroulement de la troisième conférence interrégionale des Antilles et de la Guyane.

3° Réunion :

Comme l'indiquent les tableaux ci-dessous, la situation de l'emploi s'est sensiblement dégradée à la Réunion au cours des derniers mois.

	Moyenne 12 mois 1977	Moyenne 12 mois 1978
Moyenne mensuelle du nombre des demandes d'emploi enregistrées	3.418	4.195
Moyenne mensuelle du nombre des offres d'emploi enregistrées	388	237
Moyenne mensuelle du nombre des placements réalisés	278	178

CRITÈRES D'ACTIVITÉ	1 ^{er} janv. au 31 déc. 1978	1 ^{er} janv. au 30 juin 1979
Demandes d'emploi enregistrées toutes catégories	50 341	28 134
Offres d'emploi enregistrées toutes catégories	1 772	2 222
Placements réalisés toutes catégories	1 168	1 512
Demandes d'emploi non satisfaites	19 085 (Moy. Mens.)	23 395 (Moy. mens.)
Offres d'emploi non satisfaites	66 (Moy. Mens.)	114 (Moy. Mens.)
Inscriptions F.P.A.	2 152	3 848

Au 31 décembre 1978, on enregistrait 21 217 demandes d'emploi non satisfaites au lieu de 15 352 à la même période en 1977.

Exprimé en moyenne mensuelle, le chômage s'est accru de 22,6 % au cours du premier semestre de 1979 par rapport à l'année 1978.

Cette aggravation du chômage est en partie imputable à la diminution des activités dans le secteur du bâtiment La construction, deuxième secteur d'activité de la Réunion, fait vivre environ 35 000 familles, soit près de 120 000 personnes.

Or, entre 1976 et 1979, le nombre de logements ayant donné lieu à la délivrance du permis de construire a diminué de 26 000 ; l'effectif des salariés permanents du bâtiment et des travaux publics passant de 12 700 en 1974 à 9 200 en 1979.

Cette diminution de l'emploi dans le bâtiment n'a pu être que très partiellement compensée par la mise en oeuvre du programme d'aménagement rural et de développement agricole de la région des plateaux. Pour la Réunion, le principal instrument de lutte contre le chômage demeure donc encore l'émigration en métropole.

4° Guyane :

L'Agence nationale pour l'emploi n'étant pas implantée en Guyane, les chiffres fournis par la direction départementale du travail et de la main-d'oeuvre ne présentent donc qu'un caractère indicatif.

Designation	Décembre 1977	Décembre 1978	Moyenne 12 mois 1977	Moyenne 12 mois 1978
Moyenne mensuelle du nombre des demandes d'emploi enregistrées	—	—	160	157
Moyenne mensuelle du nombre des offres d'emploi enregistrées	—	—	71	64
Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois	806	738	840	836
dont { personnes employées sur fonds de } chômage	(344)	(365)	n d	n.d.

En fait, le nombre des chômeurs peut être évalué entre 2 000 et 3 000 personnes, soit de 15 à 20 % de la population active.

Sur cet effectif, 795 personnes ont été licenciées pour cause économique en 1978 et indemnisées à ce titre par le Fonds de développement local.

En Guyane, comme à la Réunion, la diminution de l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics explique l'aggravation du chômage. les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du plan de développement de la Guyane fondée sur l'intensification de l'exploitation des forêts n'ont pas permis la création des emplois attendus de l'expansion de ce secteur d'activités.

5° *Saint-Pierre-et-Miquelon* :

Avec une population active de moins de 2 500 personnes et un taux d'emploi dans la fonction publique qui avoisine 50 % des actifs, Saint-Pierre-et-Miquelon ne présente pas un marché du travail significatif.

	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Employeurs	276	11 %
Fonctionnaires et assimilés	1.123	47 %
Employés du commerce	380	16 %
Pêcheurs (petite pêche)	126	5 %
Marins de commerce (1)	47	2 %
Dockers	100	4 %
Agriculture et élevage	25	1 %
Divers	325	14 %
TOTAL	2.402	100 %
Demandeurs d'emploi	137	

(1) Autres marins travaillant dans le département.

Le chômage affecte environ 10 % de la population active de l'archipel ; il est aggravé au cours de la saison hivernale par la baisse d'activité qui touche la pêche et les emplois portuaires.

Malgré ce sous-emploi permanent et saisonnier, certaines entreprises ne parviennent pas à recruter de la main-d'œuvre locale et sont conduites à faire appel à des travailleurs étrangers. Ce phénomène est dû dans une large mesure à l'effet d'entraînement du taux élevé des rémunérations dans la fonction publique et à l'intervention des mécanismes d'assistance qui compensent les conséquences du chômage saisonnier.

La diminution des activités portuaires, les difficultés rencontrées par la Société Interpêche et le caractère aléatoire des revenus tirés de la pêche artisanale justifient l'inquiétude manifestée par les élus de l'archipel vis-à-vis de l'évolution de la situation de l'emploi.

Par-delà les particularités locales, la situation de l'emploi présente, dans l'ensemble des départements d'outre-mer des caractéristiques communes.

La répartition des actifs entre les différents secteurs d'activité est typique de pays en voie de développement : importance de l'emploi agricole, faiblesse des effectifs employés dans l'industrie, prolifération du secteur tertiaire due au nombre élevé de fonctionnaires, abondance de la main-d'œuvre dans le secteur des transports et des activités portuaires par suite du caractère « colonial » des économies locales, persistance d'un taux de chômage structurel et saisonnier sensiblement supérieur au taux métropolitain.

Les caractéristiques du marché du travail et l'évolution du chômage dans les départements d'outre-mer attestent de la fragilité de leurs économies.

Ce constat devrait justifier la mise en œuvre par les Pouvoirs publics de politiques spécifiques et adaptées aux particularités locales dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, comme en matière d'indemnisation du chômage et d'aide aux créations d'emplois.

DEUXIEME PARTIE

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER :

Ainsi qu'on l'a souligné, les particularités démographiques et économiques exigent dans les départements d'outre-mer le recours à des mesures spécifiques en matière de formation et d'aide aux travailleurs privés d'emploi. La relative méconnaissance des structures du marché du travail que l'on a observé dans la première partie du présent rapport conduit d'emblée à un certain scepticisme quant à la capacité des Pouvoirs publics d'adapter leurs interventions aux caractéristiques de l'économie des D.O.M.

Si l'on retient comme objectif de favoriser un développement plus autonome des départements d'outre-mer, l'effort prioritaire devrait porter sur une adaptation de l'enseignement et de la formation professionnelle aux potentialités économiques locales.

A) La politique menée en matière d'enseignement et de formation professionnelle dans les D.O.M. :

Les tableaux qui suivent retracent la répartition des élèves des quatre principaux D.O.M. dans les établissements publics du second degré au cours de l'année scolaire 1978-1979.

Si l'on ajoute à ces effectifs ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon on dénombre au total 156 500 élèves répartis dans l'enseignement public entre 15 lycées, 140 collèges, 44 lycées d'enseignement professionnel.

Les établissements d'enseignement privé du second degré ont admis, au cours de l'année scolaire 1978-1979, 116 000 élèves.

L'importance des effectifs scolarisés traduit le dynamisme démographique des départements d'outre-mer. L'existence de deux cents établissements d'enseignement public du second degré rend compte de l'effort accompli pour doter les D.O.M. d'équipements scolaires comparables à ceux de la métropole.

STATISTIQUES DES ÉLÈVES
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRÉ

Récapitulation
Antilles-Guyane

ANNÉE SCOLAIRE
1978-1979

CLASSES ET CYCLES		LYCÉES			COLLÈGES			LYCÉES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL			TOUS ÉTABLISSEMENTS		
		G	F	G - F	G	F	G - F	G	F	G - F	G	F	G - F
PREMIER CYCLE	6 ^e				8701	9778	18479				8701	9778	18479
	5 ^e				8738	10051	18789				8738	10051	18789
	4 ^e				5256	7134	12390				5256	7134	12390
	3 ^e				4546	6544	11090				4546	6544	11090
	Total				27241	33507	60748				27241	33507	60748
C.P.P.N. + C.P.A.					5649	3652	9301	406	249	655	6055	3901	9956
S.E.S. et classes-ateliers					1403	662	2065				1403	662	2065
2 ^e CYCLE COURT	C.E.P.							283	162	445	283	162	445
	C.A.P. 3							3917	2494	6411	3917	2494	6411
	C.A.P. 2							58	38	96	58	38	96
	B.E.P.							2882	4106	6988	2882	4106	6988
Total								7140	6800	13940	7140	6800	13940
2 ^e CYCLE LONG	2 ^e	Baccalauréat	1694	2615	4309						1694	2615	4309
		Prof long	36		36						36		36
		Total	1730	2615	4345						1730	2615	4345
	1 ^{re}	Baccalauréat	741	1090	1831						741	1090	1831
		Bac. technicien	522	828	1350						522	828	1350
		Prof long	128	168	296						128	168	296
Total		1391	2086	3477						1391	2086	3477	
Termin.	Baccalauréat	696	994	1690						696	994	1690	
	Bac. technicien	487	798	1285						487	798	1285	
	Prof long												
Total		1183	1792	2975						1183	1792	2975	
Total		4304	6493	10797						4304	6493	10797	
Classes de T.1. Classes prépar. aux G.E. Sections de T.S.		83	100	183							83	100	183
TOTAL GÉNÉRAL		4387	6593	10980	34293	37821	72114	7546	7049	14595	46226	51463	97689
dont	Demi-pensionnaires	601	809	1410	1548	1783	3331	755	689	1444	2904	3281	6185
	Internes	539	719	1258	28	9	37	361	204	565	928	932	1860
Nombre d'établissements		9 Lycées			91 Collèges			25 L.E.P.			125 Établissements		

STATISTIQUE DES ÉLÈVES
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRÉ

Récapitulation
Réunion

ANNÉE SCOLAIRE
1978-1979

CLASSES ET CYCLES		LYCÉES			COLLÈGES			LYCÉES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL			TOUS ÉTABLISSEMENTS		
		G	F	G-F	G	F	G-F	G	F	G-F	G	F	G-F
PREMIER CYCLE	6 ^e	31		31	5330	6409	11739				5361	6409	11770
	5 ^e	30		30	5792	7164	12956				5822	7164	12986
	4 ^e	34		34	3415	5113	8528				3449	5113	8562
	3 ^e	30		30	1807	3012	4819				1837	3012	4849
	Total	125		125	16344	21698	38042				16469	21698	38167
C.P.P.N. - C.P.A.					2666	2235	4901	1373	720	2093	4039	2955	6994
S.E.S. et classes-ateliers					219	172	391				219	172	391
2 ^e CYCLE COURT	C.E.P.							47	19	66	47	19	66
	C.A.P. 3							2292	715	3007	2292	715	3007
	C.A.P. 2							129	138	267	129	138	267
	B.E.P.							933	1687	2620	933	1687	2620
	Total							3401	2559	5960	3401	2559	5960
2 ^e CYCLE LONG	Baccalauréat Prof. long Total	1024	1677	2701							1024	1677	2701
	Baccalauréat Bac. technicien Prof. long Total	422	607	1029							422	607	1029
	Baccalauréat Bac. technicien Prof. long Total	382	617	999							382	617	999
	Baccalauréat Bac. technicien Prof. long Total	284	515	799							284	515	799
	Baccalauréat Bac. technicien Prof. long Total	666	1132	1798							666	1132	1798
	Total	2471	4148	6619							2471	4148	6619
	Classes de T.I. Classes prépar. aux G.E. Sections de T.S.	119	137	256							119	137	256
TOTAL GÉNÉRAL		2715	4285	7000	19229	24105	43334	4774	3279	8053	26718	31669	58387
dont	Demi-pensionnaires	770	1221	1991	7600	8927	16527	1882	1024	2906	10252	11172	21424
	Internes	398	590	988	104	141	245	322	225	547	824	956	1780
Nombre d'établissements		5 Lycées			49 Collèges			18 L.E.P.			72 Établissements		

RÉPARTITION PAR NIVEAU,
DE LA POPULATION SCOLAIRE
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

D.O.M.
PUBLIC-PRIVÉ

1978-1979

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	GUADELOUPE			GUYANE			MARTINIQUE			REUNION			St. PIERRE ET MIQUELON		
	Public	Privé	Pu + Pr	Public	Privé	Pu + Pr	Public	Privé	Pu + Pr	Public	Privé	Pu + Pr	Public	Privé	Pu + Pr
EAST. PRE-ELEMENTAIRE	14 372	1 963	16 335	3 173	394	3 572	19 846	607	20 423	28 539	2 572	31 111	88	279	367
EAST. ELEMENTAIRE (CP à DG + initiation)	51 958	3 244	55 202	7 697	1 206	8 903	50 910	2 119	53 029	83 745	5 749	89 494	334	286	620
EAST. SPECIAL	1er degré	644	37	681	272	-	272	1 122	5	1 127	1 745	23	1 768	-	-
	2è degré (SES-ENP)	741	-	741	376	-	376	948	-	948	391	-	391	-	-
EAST. 2ème DEGRE	1er cycle CPFN - CPA	29 042	1 858	30 900	3 363	370	3 733	28 343	1 426	29 769	38 167	2 131	40 298	185	233
	2ème cycle court	4 174	168	4 342	230	53	283	5 552	197	5 749	6 994	51	7 045	11	24
	2ème cycle long	6 349	1 538	7 827	1 343	225	1 568	6 208	748	6 956	5 960	309	6 269	80	31
	Cl. Supres. (CPSC- STIS)	4 550	620	5 160	865	53	918	5 382	744	6 126	6 619	837	7 456	77	-
	TOTAL 2ème degré	44 175	4 174	48 349	5 824	701	6 525	45 625	3 115	48 740	57 996	3 328	61 324	353	258
(1) - Différes de 1977-1978.															
EXEMPLE 1er, 2ème DEGRES	111 890	9 418	121 308	17 347	2 301	19 648	118 421	5 846	124 267	172 446	11 672	184 088	775	853	1 628

(1) - Différes de 1977-1978.

L'enseignement public dispose, pour l'ensemble des D.O.M. de près de 21 000 enseignants et personnels de direction. Leur répartition par département et par niveau d'enseignement est fournies par le tableau ci-contre.

POSTES D'ENSEIGNANTS A LA RENTRÉE 1979

Départements d'Outre-mer

Enseignement public

		Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Saint Pierre et Miquelon	Total
Enseignements des écoles	Directeurs et instituteurs	2 838	3 204	430	4 337	27	10 836
Antilles - Guyane							
Enseignements des collèges (y.o. enseignement spécial)	Personnel de direction		173		103		276
	Enseignants		3 824		2 099	10	5 933
	Surveillants		179		125		304
Enseignements des lycées	Ple de direction		90		41	2	133
	Enseignants		2 088		1 038	22	3 148
	Surveillants		139		82		221
Tous niveaux d'ensei- gnement			12 965		7 825	61	20 851

Par-delà ces données quantitatives, votre Commission des Affaires économiques et du Plan avait souhaité obtenir des précisions sur les efforts engagés par le Ministère de l'Éducation en vue d'adapter l'enseignement aux caractéristiques économiques et culturelles des D.O.M.

Le laconisme des réponses apportées par le Ministère de l'Éducation à ces questions ne permet guère de préciser dans quelle mesure celui-ci met en œuvre une politique spécifique, en matière de programmes notamment, en faveur des élèves d'outre-mer.

On ne peut donc, en ce domaine, que s'en remettre aux déclarations d'intention formulées par le Ministère de l'Éducation.

« La politique générale conduite par le Gouvernement et les Pouvoirs publics dans les D.O.M. a pour objet de réduire par un effort à la fois qualitatif et quantitatif les disparités qui peuvent subsister entre les D.O.M. et la métropole. L'accent a notamment été mis sur l'amélioration des équipements scolaires.

Par ailleurs une attention particulière est portée d'une part à l'enseignement technique, tant au plan de la formation des enseignants qu'à celui du développement des classes d'enseignement professionnel, d'autre part au perfectionnement de l'apprentissage du français au niveau élémentaire et pré-élémentaire. »

« Afin de réaliser une convenable adaptation aux potentialités économiques des D.O.M. et à la situation locale de l'emploi, le Ministère de l'Éducation a favorisé le développement d'un enseignement technique approprié.

Les décisions de cartes scolaire qui ont été prises ont permis un accroissement très notable, au cours des dernières années, des élèves originaires des départements d'outre-mer recevant une formation professionnelle correspondant aux besoins locaux.

L'amélioration qualitative de l'enseignement technique qui est donné, tant à la Réunion qu'aux Antilles-Guyane, est également l'un des soucis du Ministère de l'Education qui a dégagé à cette fin les moyens de nature à mettre en place un plan spécifique de formation des divers professeurs intéressés. Au-delà de la formation initiale, il convient enfin de noter que les actions de formation continue, organisée au sein des établissements d'enseignement public, ont un rôle fondamental à jouer notamment pour améliorer la qualification professionnelle des adultes et pour permettre, si nécessaire, les conversions ou les adaptations aux nouveaux emplois qui seraient créés.»

Malgré les efforts réalisés en matière d'équipement et de création de postes d'enseignants, on observe dans les Départements d'Outre-mer des taux de redoublement et de retards scolaires sensiblement supérieurs à ceux de la métropole.

Les tableaux ci-dessous rendent compte de ces disparités pour l'enseignement primaire.

TAUX DE REDOUBLEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE PUBLIC

	Ant.-G. 1978/79	Métropole 76/77
Cours préparatoire (CP)	22,0 %	15,7 %
Cours élémentaire I (CE 1)	15,1 %	7,4 %
Cours élémentaire II (CE 2)	15,2 %	6,7 %
Cours moyen I (CM 1)	18,0 %	7,2 %
Cours moyen II (CM 2)	18,6 %	10,3 %

malgré le principe posé par la réforme.

RETARDS SCOLAIRES THÉORIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE PUBLIC

Antilles-Guyane 1978-1979 (en italiques, en comparaison, le taux Métropole 1976-1977)

	âge normal	retard 1 an	retard 2 ans et +	
CP :	69,9 %	79,9 %	20,4 %	14,7 %
CE 1 :	56,2	72,9	26,3	19,6
CE 2 :	46,4	67,9	26,3	20,9
CM 1 :	35,7	62,4	29,9	24,5
CM 2 :	31,8	57,9	27,8	31,4

- La proportion des élèves en avance ne figure pas dans ce tableau. Elle est plus forte aux Antilles-Guyane (5,4 à 6%) qu'en France (2,6 à 4%).

Les retards scolaires sont encore confirmés par les taux élevés d'échec aux examens, comme l'indique le tableau ci-dessous, le pourcentage d'échecs est particulièrement élevé dans les disciplines techniques : certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat de technicien, brevet de technicien supérieur.

STATISTIQUE DES EXAMENS DES ENSEIGNEMENTS DE 2^e DEGRÉ, GÉNÉRAUX ET TECHNIQUES

D.O.M.
PUBLIC-PRIVÉ

1976
1977
1978

Examens	1 9 7 6			1 9 7 7			1 9 7 8		
	Présentés	Reçus	%	Présentés	Reçus	%	Présentés	Reçus	%
B.E.P.C.....	15 750	9 863	62,6	/// (1)	/// (1)	/// (1)	16 734	10 812	64,6
Bac. enseignement général (A-B-C-D-E).....	3 498	1 742	49,8	3 524	1 892	53,6	3 449	1 814	52,5
C.A.P.....	5 095	1 488	29,2	5 018	1 971	39,2	5 841	2 454	42,0
B.E.P.....	2 864	1 138	39,7	3 093	1 569	50,7	3 465	1 610	46,4
Brevet de technicien.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bac. de technicien.....	1 688	747	44,3	1 796	791	44,0	2 058	986	47,9
Brevet de technicien supérieur....	132	36	27,3	144	37	25,7	172	48	27,9

(1) renseignements non disponibles.

2° L'enseignement supérieur :

La Réunion et les Antilles auxquelles est rattachée sur ce plan la Guyane ont été dotées de centres d'enseignement universitaire.

Le centre universitaire des Antilles et de la Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe.

Il comporte cinq unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.),

- 2 UER de sciences juridiques et économiques (dont l'une à Pointe-à-Pitre et l'autre à Fort-de-France),

- 1 UER de lettres,

- 1 UER de sciences exactes et naturelles,

- 1 UER des sciences de la santé, dont les étudiants sont actuellement accueillis dans trois universités métropolitaines : Bordeaux, Montpellier et Toulouse.

Les enseignements universitaires sont dispensés aux niveaux suivants :

- certificat de capacité en droit.

1^{er} cycle : Diplôme d'études universitaires générales (DEUG), mentions :

- droit
- sciences économiques
- lettres et arts
- sciences humaines
- sciences.

2^e cycle :

Licence et maîtrise en droit

Licence ès sciences économiques

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

3^e cycle :

Diplôme d'études supérieures spécialisées « commerce extérieur ».

Le centre universitaire de la Réunion dispense les enseignements suivants :

- certificat de capacité en droit

1^{er} cycle : DEUG, mentions :

- droit
- sciences économiques
- lettres et arts
- sciences humaines
- sciences

2^e cycle :

Licence en droit

Maîtrise en droit public

Maîtrise en droit privé

Licence de sciences et techniques d'expression, de documentation et d'information

Licence et maîtrise de lettres modernes

Licence d'anglais

Maîtrise d'anthropologie sociale et culturelle de l'Océan indien.

3^e cycle :

Doctocat de 3^e cycle en lettres et sciences humaines : études sociolinguistiques et pédagogiques : les français régionaux et le créole.

Médecine : la première année du 1^{er} cycle d'études médicales (P.C.E.M.A) est actuellement organisée à la Réunion sous le contrôle pédagogique de l'université d'Aix-Marseille II.

On retient de l'examen de la liste des établissements d'enseignement supérieur l'absence d'institut universitaire de technologie.

Comme l'indique les tableaux ci-dessous, les centres universitaires des Antilles, Guyane et de la Réunion comportent un très faible nombre de professeurs titulaires de chaire et de maîtres de conférences, la plupart des enseignements étant confiés à des maîtres assistants et à des assistants.

ANTILLES-GUYANE

	PR	MC	MA	AS	AUTRES	TOTAL
DROIT		5	7	8		20
LETTRES	1	3	12	5	1	22
SCIENCES		4	10	7		21
TOTAL	1	12	29	20	1	63

LA REUNION

	PR	MC	MA	AS	TOTAL
DROIT	1	6	8	13	28
LETTRES		4	6	14	24
SCIENCES		5	11	12	28
TOTAL	1	15	25	39	80

Le rattachement des centres universitaires des D.O.M. à des universités métropolitaines pour les études médicales, au-delà de la première année et le faible nombre des enseignements qui atteignent le niveau du troisième cycle expliquent le nombre important d'étudiants originaires des départements d'outre-mer inscrits dans des universités métropolitaines.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition par discipline et selon la localisation des enseignements au cours de l'année universitaire 1978-1979 des étudiants originaires des D.O.M.

Disciplines	La Réunion 1	Antilles Guyane 2	Total DOM 3	Métropole 4	Total DOM et métropole 5
Droit	630	1 751	2 381	576	2 957
Sciences Eco.	95	420	515	162	677
Lettres	366	489	855	816	1 671
Sciences	152	268	420	496	916
Médecine	0	0	0	764	764
Pharmacie	0	0	0	189	189
Chirurgie dentaire	0	0	0	69	69
Pluridisciplinaire	0	0	0	33	33
I.U.T.	0	0	0	204	204
Total :	1 243	2 928	4 171	3 309	7 480

Il convient de signaler que les étudiants désireux de poursuivre leurs études dans une université métropolitaine sont amenés à subir une procédure d'admission.

Les centres universitaires des Antilles-Guyane et de la Réunion ont utilisé le statut autonome que leur confère la loi du 12 novembre 1968 pour adapter certains des enseignements dispensés aux spécificités économiques et culturelles locales.

Ainsi, le centre universitaire des Antilles a été habilité à délivrer un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) de commerce extérieur, formation particulièrement en rapport avec les activités économiques de la région.

Le centre universitaire de la Réunion a organisé des enseignements débouchant sur une licence à caractère professionnel de sciences et techniques d'expression, de documentation et d'information sur une maîtrise d'anthropologie sociale de l'Océan indien et sur un doctorat de troisième cycle d'études socio-linguistiques et pédagogiques des langues régionales.

Tout en respectant l'autonomie des universités, le Ministère incite les établissements d'enseignement supérieur implantés dans les D.O.M. à utiliser les possibilités ouvertes par l'arrêté du 16 janvier 1976 qui prévoit l'organisation des formations à caractère pluridisciplinaire et à finalités professionnelles dans le cadre du deuxième cycle.

Il convient enfin de signaler les mesures particulières d'action sociales consenties en faveur des étudiants originaires des D.O.M.

Pour ce qui concerne le régime des œuvres universitaires applicable dans les D.O.M. : les restaurants universitaires bénéficient d'un complément de subvention de 40 % et le rapport nombre de place/nombre de bénéficiaires des œuvres est nettement plus élevé qu'en métropole (Antilles : 53 %, Réunion : 11 %, métropole : 21 %), ce qui est également vrai des résidences (Antilles : 11 %, Réunion : 42 %, métropole : 16 %).

Parallèlement, les étudiants d'outre-mer qui poursuivent leurs études en métropole bénéficient d'un traitement de faveur en matière d'aide sociale :

- ils disposent d'un point supplémentaire de bourses, eu égard à la distance établissement-domicile ;
- ils bénéficient d'une réquisition de passage à l'aller et au retour ;
- s'ils ont utilisé cette réquisition de passage, ils continuent à percevoir leur bourse durant les vacances universitaires ;
- le montant de leur bourse ne peut être diminué que dans le cas d'une importante amélioration de la situation de leur famille.

3° La formation professionnelle

La politique conduite en matière de formation professionnelle dans les Départements d'Outre-mer est guidée par deux objectifs :

- procurer aux populations locales une formation correspondant aux potentialités économiques locales ;
- doter les candidats à l'immigration d'un bagage professionnel qui garantisse leur insertion sociale en métropole.

La poursuite de ces objectifs met en œuvre l'action de plusieurs filières de formation professionnelle :

- le service militaire adapté qui dispense une préformation professionnelle aux appelés répartis dans les compagnies d'instruction, et une formation professionnelle débouchant sur l'attribution d'un diplôme de formation professionnelle des adultes ;
- les centres de formation professionnelle pour adultes, rattachés à l'association pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A.) ;
- les formations agricoles dispensées, au titre de la formation permanente, par les établissements d'enseignement agricole ;

- les centres de formation gérés par les compagnies consulaires.

L'action des Pouvoirs publics nationaux et locaux consiste à coordonner les initiatives de ces différents intervenants en sorte de promouvoir, dans chaque département d'Outre-mer, une politique de formation professionnelle adaptée à la démographie et à l'économie locales.

Votre Commission tient, à cet égard, à rendre hommage à l'effort d'information réalisé, en vue de la préparation de son rapport, par le Secrétariat général de la formation professionnelle. L'intérêt des réponses apportées par cette administration aux demandes d'information présentées par votre Commission justifient leur reproduction intégrale, ci-dessous, et la présentation en annexe des statistiques relatives aux moyens et aux résultats de la formation professionnelle dans les D.O.M.

1. La Martinique

La restructuration de la formation agricole, le développement de l'apprentissage et la rénovation des cycles de promotion sociale, sont les principaux objectifs de la politique régionale de formation professionnelle.

- *La formation agricole :*

Les C.F.P.P.A. ont mis en œuvre, depuis 1977, dans le cadre d'un plan triennal, un ensemble de cycles de formation et de préformation qui permettent d'orienter les jeunes vers les secteurs susceptibles de se développer (maraîchage - irrigation - élevage) dans les prochaines années en partie, grâce à la mise en eau du barrage de la Manzo et à l'irrigation du Sud-Est de l'île.

L'implantation des C.F.P.P.A. dans tout le département rend également possible l'organisation d'actions plus ponctuelles, tels les cycles de formation de floriculteurs, de pépiniéristes ou de guides touristiques qui donnent principalement aux jeunes, la possibilité de se former à des spécialités à des besoins limités, mais précis et immédiats.

- *L'apprentissage :*

Les centres de formation des apprentis qui regroupe l'ensemble de ses sections dans deux établissements, dès la présente fin d'année, assure la formation d'environ 800 apprentis. Il semble pouvoir répondre à l'avenir aux besoins du départements

- La rénovation des cycles de promotion sociale s'est poursuivie en 1978 par un redéploiement des cycles des GRETA vers les secteurs techniques.

- Les actions conjoncturelles : la création d'une agence locale pour l'emploi à la fin de l'année 1976 a permis de cerner les besoins des différentes branches d'activité.

La satisfaction de ces besoins est envisagé pour les secteurs les plus déficitaires par l'utilisation des contrats emploi-formation.

Toutefois, l'intervention du Fonds social européen qui par nature ne constitue pas une aide reconductible d'année en année, a permis également de mettre en œuvre des programmes d'action à caractère essentiellement conjoncturel, destiné à compter les formations conventionnées dans le secteur tertiaire (formation à la gestion, aux mathématiques, à l'économie) et les secteurs techniques et du bâtiment.

2. La Guadeloupe

La politique régionale suivie au cours de ces dernières années en matière de formation professionnelle avait pour but de répondre par priorité à des situations conjoncturelles et de faire face à des suites d'actions antérieures. Elle visait principalement l'obtention d'une meilleure qualification pour certains postes de travail et la formation d'une main-d'œuvre adaptée aux nombreux emplois résultant de créations d'activités.

Cependant, en 1977, une volonté de réflexion nouvelle s'était faite jour, mais elle n'avait pu connaître immédiatement des applications pratiques par suite de la nécessité devant laquelle s'étaient trouvées les instances départementales de la formation professionnelle d'achever des opérations en cours.

Par ailleurs une trop grande confusion existait entre la présentation des besoins par les services instructeurs et la capacité de ceux-ci à satisfaire directement ces besoins.

Il semble que de ce fait un filtre trop important existait au niveau de ces services et que les instances départementales n'avaient connaissance que des besoins « courants » parfois même ceux-ci étaient suscités par la nécessité de « faire tourner » des cycles de formation antérieurement mis en place.

L'installation toutefois récente, de l'ANPE en Guadeloupe a permis de mieux connaître les caractéristiques du marché de l'emploi.

La politique régionale a répondu à un double souci :

– celui de donner de véritables bases professionnelles à des personnes qui désiraient exercer une activité sans jamais y avoir été préparées sérieusement. Les actions se sont rencontrées principalement dans le domaine de l'agriculture (avec des cycles techniques et initiations à la gestion et à l'économie agricole) et dans celui de l'artisanat où l'accent a été mis sur l'intégration des réalités économiques et des nécessités de la gestion dans des métiers dont l'attrait principal est l'indépendance.

– celui de former une main-d'œuvre nouvelle répondant aux besoins de secteurs économiques nouveaux en expansion. C'est dans ce cadre que se situent les actions menées dans les écoles hôtelières, ainsi que les formations commerciales dispensées par les chambres de commerce et d'industrie.

Parallèlement se sont poursuivies des formations plus traditionnelles telles que préparation à des concours administratifs et mises à niveau dans les matières de base de la formation scolaire (français, mathématiques, langues vivantes...).

Le point fort de cette politique c'est que répondant à des besoins immédiats, elle garantissait à ses bénéficiaires une bonne insertion dans la vie professionnelle active à la fin de leur cycle de formation.

Sa faiblesse c'est le manque d'action à moyen ou à long terme, un stagiaire qui ne trouve pas rapidement un emploi à la fin du cycle à ensuite peu de chance d'être embauché à sa qualification – l'existence de véritables plans de formation industriels fait qu'il n'y a que très peu de personnes qui suivront nécessairement plusieurs cycles complémentaires pour parvenir à une bonne spécialisation.

Seule l'Association guadeloupéenne pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre (AGFRMO) mène une politique cohérente en ce sens avec ses actions de préformation, puis de formation professionnelle.

Il en résulte que les employeurs trouvent encore insuffisant la qualification et l'adaptation professionnelle des « sortants » des cycles de formation.

L'effort de réflexion et d'adaptation a été accentué et systématisé, et, doit contribuer à l'élaboration d'un bon programme de formation 1980.

En effet, le rôle joué en la matière par les instances régionales de la formation professionnelle a été des plus fructueux et a donné lieu à la mise en place de véritables plans de formation dans chaque secteur d'activité principale, qui devraient permettre notamment une meilleure utilisation des structures de formation professionnelle, afin que les besoins précis exprimés dans tous les secteurs déficitaires recensés soient satisfaits d'une manière rapide et complète.

3. La Réunion

En dehors des structures lourdes et permanentes de formation du type de celles rencontrées en métropole (enseignement technologique, formation professionnelle des adultes, préparations aux diplômes des carrières sanitaires et sociales...), et du fait de l'étroitesse du marché local de l'emploi, de ses besoins relativement limités, il est fait largement appel à la Réunion aux multiples possibilités offertes par la réglementation pour mener des actions souples et ponctuelles :

- conventions régionales ;
- conventions du fonds national de l'emploi ;
- stages de mise à niveau ;
- mesures instaurées par les pactes nationaux sur l'emploi ;

- conventions privées financées sur la taxe de la formation continue.

Les nombreuses actions menées dans ce cadre au cours des dernières années peuvent être classées en deux catégories : celles débouchant sur la création d'emplois dans le cadre de créations ou d'extensions d'entreprises et celles assurant un perfectionnement des individus lié à l'évolution de l'économie et des techniques.

Quelques exemples significatifs peuvent être donnés :

- *actions débouchant sur la création d'emplois*

- *actions internes*

- financement public (FNE) : formation des personnels d'une usine de traitement du tabac ;

- financement privé (taxe de formation continue) : formation des personnels de trois usines textiles.

- *autres actions*

- dans le cadre du développement du tourisme : formation des employés des nouvelles unités hôtelières et de casinos - création d'un lycée d'enseignement professionnel hôtelier ;

- formation d'employés de comptabilité, de vendeurs, préparation au permis poids lourds, stages d'informatique, etc.

- *actions de perfectionnement et de promotion*

- cadres du commerce et de l'industrie (institut de promotion commerciale - institut d'administration des entreprises - stages de perfectionnement à la gestion - centre de formation bancaire...);

- utilisation de nouveaux matériels et de nouvelles techniques : stages d'adaptation et de perfectionnement pour les pêcheurs (nouvelles embarcations), les agriculteurs (développement du machinisme), les ouvriers et techniciens du bâtiment, etc.

Deux points importants caractérisent également l'appareil local de formation :

- 1) Prise en compte de la dimension nationale du marché de l'emploi :

La plupart des stages mis en place incluent des formations pour lesquelles une partie des bénéficiaires sont susceptibles de migrer.

C'est bien entendu le cas pour toute la panoplie des sections d'enseignement technologique et de FPA qui débouchent sur des diplômes nationaux. Quelques formations font apparaître un taux de migration élevé. C'est le cas des formations d'employé(e)s de maison et des stages préparatoires FPA suivis fréquemment de l'entrée en section spécialisée de l'AFPA.

2) Importance des actions de rattrapage et de préformation en raison du niveau de connaissances générales encore assez faible d'une fraction importante des jeunes sortant de l'appareil scolaire.

4. La Guyane

La politique de formation professionnelle mise en œuvre dans le département de la Guyane est orientée vers la satisfaction des besoins du marché de l'emploi et vers la diversification des débouchés offerts aux stagiaires.

C'est ainsi que les formations dispensées au moment de la création de l'Association guyanaise pour la formation professionnelle des adultes (AGFPA) (électriciens, électromécaniciens diésélistes) étaient exclusivement destinées à répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée du Centre spatial guyanais et d'EDF, et que des actions orientées vers les métiers du bois ont été ouvertes (électricité du bâtiment et coffrage - charpente) car le secteur du bâtiment, où le niveau de qualification des professionnels est très faible, a connu un fort développement créant ainsi des besoins en ouvriers qualifiés et en artisans.

Les structures relativement légères de formation professionnelle en Guyane permettent de faire évoluer l'appareil de formation parallèlement au marché de l'emploi et d'adapter en même temps le contenu des formations dispensées aux besoins réels de l'économie guyanaise.

On peut citer pour exemple la transformation d'une section de soudage en section métalliers avec complément de formation en soudage, ou la mise en œuvre d'une formation originale de charpentiers-coffreurs.

Les pouvoirs publics locaux se sont également préoccupés de secteurs susceptibles de connaître un développement économique certain qui connaissent un réel dépérissement de leurs effectifs.

Les actions déjà réalisées ou en cours de réalisation dans le secteur agricole et qui s'inscrivent dans le cadre du programme d'action prioritaire (PAP) agricole, illustrent bien les efforts accomplis dans ce sens. Ces actions doivent permettre aux jeunes ayant quitté le cycle scolaire obligatoire et aux adultes en activité d'acquérir des connaissances nécessaires à la conduite et à la gestion d'exploitations moyennes. Elles sont conduites aussi bien dans la région de Cayenne que dans les communes même les plus éloignées comme celle de Saint-Georges de l'Oyapock.

Par ailleurs, il est à noter que les formations du secteur tertiaire dispensées notamment par les établissements de l'Education sont maintenues malgré le caractère pléthorique du marché de l'emploi dans ces professions. En effet l'expérience a montré qu'il existe un certain besoin en main-d'œuvre authentiquement qualifié.

L'examen des actions mises en œuvre en matière d'enseignement et de formation professionnelle pourrait conduire à donner au Gouvernement un satisfecit en ces domaines.

Tel n'est pourtant pas l'avis de la Commission du VII^e Plan pour les D.O.M. lorsqu'elle observe que « dans les D.O.M., la moitié des dépenses de l'Etat est affectée à l'enseignement et que, pourtant, l'Académie des Antilles-Guyane a l'un des plus faibles taux de réussite au baccalauréat. L'enseignement n'a pas abouti à une formation utilisable. L'enseignement professionnel n'est ni assez développé ni assez souple pour fournir des jeunes qualifiés à l'agriculture, à l'industrie et au commerce ».

Il s'agit donc, en ce domaine, de renforcer l'effort d'adaptation de l'appareil et des méthodes d'enseignement aux particularités culturelles et sociales des Départements d'Outre-mer afin de parvenir, progressivement, à une réelle parité des chances en matière d'éducation et de formation entre les populations d'Outre-mer et celles de la métropole.

B) Les aides aux travailleurs privés d'emploi :

Malgré un taux de chômage de l'ordre de 20 %, les départements d'outre-mer ne bénéficient pas des dispositions du régime métropolitain d'indemnisation du chômage.

L'ordonnance de juillet 1967 n'a jamais été étendue aux D.O.M. La loi n° 79-32 du 16 janvier 1979 a prévu que les conditions d'indemnisation des travailleurs privés d'emploi seraient étendues par décret aux habitants des D.O.M dans un délai de un an. La publication de ce décret devrait intervenir prochainement.

Actuellement, l'aide aux travailleurs privés d'emploi est financée par des « *fonds de chômage* » alimentés par le budget de l'Etat. Les crédits inscrits à ces fonds servent à rémunérer les chômeurs employés sur les « *chantiers de développement* » à des travaux publics, ou dans des administrations.

Comme l'a observé une mission dépêchée dans les D.O.M. par la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, les conditions parfois discriminatoires de répartition de ces fonds ainsi que leur modicité ne permettent d'employer les chômeurs que pendant une durée très faible, de

l'ordre de deux semaines par an. Cette situation est d'autant plus défavorable aux travailleurs privés d'emploi que la durée du travail exigée pour le versement de l'allocation logement et des prestations familiales est fixée à 90 jours par an. Il s'ensuit des retards anormaux dans le versement de ces prestations sociales.

Les pactes nationaux pour l'emploi ont été appliqués dans les D.O.M. dans les mêmes conditions qu'en métropole. Comme le montre le tableau ci-contre, le deuxième pacte national a entraîné la création de 1 840 emplois, la Réunion ayant été le principal bénéficiaire de ces mesures.

**Bilan d'exécution
du second pacte national pour l'emploi**

	GUYANE	REUNION	MARTINIQUE	GUADELOUPE
EXONERATION DES CHARGES SOCIALES				
Jeunes et apprentis				
NOMBRE	48	313	272	235
COUT	-	1 500 000,00	-	-
STAGES DE FORMATION				
NOMBRE	NEANT	NEANT	NEANT	50
COUT				396 556,76
STAGES PRATIQUES EN ENTREPRISE				
NOMBRE	18	251	75	41
COUT	5 621,79	1 075 721,31	364 258,57	219 957,15
CONTRATS EMPLOI-FORMATION				
NOMBRE	19	271	100	39
COUT	340 317,27	3 728 548,88	942 505,04	406 751,00

C) Les aides aux créations d'emplois :

Un récent rapport de l'Inspection générale des finances (« rapport Julienne ») a permis de dresser un bilan des aides aux créations d'emplois spécifiques aux départements d'outre-mer.

Ces aides sont de deux natures : des allègements fiscaux pour investissement, des primes directes à la création d'emplois (primes d'équipement, primes d'emploi).

A ces aides s'ajoutent des prêts à taux privilégiés aux entreprises qui investissent dans les D.O.M.

De 1971 à 1977, le montant global des aides est passé de 7,8 millions de francs à 88 millions de francs pour un montant total d'investissements de 1 680 millions de francs.

L'inspection générale des finances émet des doutes quant à l'efficacité de ces aides, des exonérations fiscales en particulier. La confrontation entre le

nombre des déclarations d'intention de créations d'emplois : 8 200 et celui des embauches effectives : 4 700 conduit en effet à s'interroger sur l'utilisation des crédits attribués pour le développement des activités économiques.

Afin de renforcer le caractère incitatif des primes d'équipement, le « rapport Julienne » préconise d'en élever le taux maximum de 30 à 50 % et de n'accorder cette prime qu'à partir de la création d'au moins 6 emplois.

Concernant la prime d'emploi, il est proposé de remplacer la prime actuelle versée pendant 4 ans et calculée en pourcentage des salaires par une prime étalée sur 8 ans d'un montant égal à 37 % de la fraction du salaire inférieure à 1 000 francs.

Plus généralement, il est envisagé d'adapter le régime des autres aides directes à l'investissement (prime d'installation artisanale, prime spéciale d'équipement hôtelier, prime d'orientation agricole) à la situation particulière des départements d'outre-mer.

En matière d'aides fiscales, les Pouvoirs publics se sont engagés dans une politique d'alignement progressif de la fiscalité directe dans les D.O.M. sur le régime métropolitain. Simultanément, le système d'exonération des bénéfices réalisés en métropole et investis dans les D.O.M. serait rendu plus incitatif en abaissant le montant minimum d'investissement exigé de 1 million à 700 000 francs.

En outre, la durée maximum d'exonération de l'impôt sur les bénéfices des entreprises qui entreprennent une activité nouvelle dans un département d'outre-mer serait portée de 8 à 10 ans.

Tel est l'objet de l'article 69 du projet de loi de finances pour 1980 qui traduit la volonté d'une moralisation du régime fiscal dans les D.O.M. et d'un renforcement de l'effet incitatif des exonérations consenties en faveur des entreprises créatrices d'emplois.

En matière d'aides aux créations d'emplois, il convient de signaler les initiatives prises par l'établissement public régional de la Réunion en application des décrets n^{os} 77-849 et 77-850 du 27 juillet 1977 qui habilite les établissements publics régionaux à faciliter le cautionnement des prêts à certaines entreprises et à accorder, sur leur budget, des primes régionales à la création d'entreprises industrielles.

Tout d'abord en ce qui concerne le cautionnement des prêts l'établissement public régional de la Réunion, lors d'une réunion extraordinaire en novembre 1977, s'est prononcé sur le choix d'un organisme de financement, en l'occurrence la S.O.D.E.R.E. (Société de développement régionale) et sur le fait de constituer un fonds de garantie de 1 million de francs auprès de cet organisme.

Le but de ce fonds est de garantir les établissements qui consentent des concours financiers à des entreprises nouvelles ou en développement.

Pour pouvoir prétendre au cautionnement de leurs prêts, les entreprises doivent être des entreprises industrielles qui réalisent ou projettent de réaliser un chiffre d'affaires compris entre 500 000 F et 100 millions de francs et elles doivent s'engager à créer au moins 6 emplois en trois ans.

Concernant la possibilité d'octroi de primes régionales lors de la même réunion extraordinaire de 1977, le Conseil régional a décidé d'appliquer le décret du 27 juillet 1977 dans les conditions les plus avantageuses à savoir :

- un minimum de 6 emplois permanents à créer dans un délai maximum de trois ans ;
- ramener l'apport en fonds propres à 20 % (au lieu des 30 % prévus).

Au départ, le Conseil régional avait fixé le montant de la prime à 50 000 F. Cependant depuis le décret 78-461 du 26 mars 1978, ce montant a été relevé à 80 000 F.

Pour l'année 1978, le Conseil régional avait voté une somme de 500 000 F au budget primitif et une somme de 20 000 F à la D.M.1. Ainsi 7 primes ont pu être versées en 1978 : 4 primes à 50 000 F et 3 primes à 80 000 F.

ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ DES PRIMES RÉGIONALES EN 1978

	Nombre d'emplois créés
S.O.V.I.P.A.R.	19
March New Shoes	16
Boulangerie Pesnon	10
Société Atlantide	6
S.I.B.	9
Prothere	27
S.O.R.E.P.L.A.S.T.	11
	98

Pour 1979, le Conseil régional a décidé d'intensifier son intervention et c'est un budget de 1 200 000 F qui a été prévu pour l'octroi de primes régionales, ainsi 15 primes de 80 000 F pourront être versées.

Ces réalisations attestent de la capacité pour un département d'outre-mer, dès lors que se fait jour une volonté politique locale, de contribuer lui-même à la recherche de voies du développement appropriées à la situation de son économie.

TROISIEME PARTIE

EXAMEN DES CREDITS BENEFICIANT AUX DEPARTEMENTS D'OUTRE MER

Ainsi que votre Commission des Affaires économiques et du Plan l'avait déjà fait observé en 1978, la dispersion des crédits inscrits dans le projet de loi de finances entre le Secrétariat d'Etat aux D.O.M.-T.O.M. d'une part, l'ensemble des autres ministères d'autre part, rend aléatoire la formulation d'un avis motivé sur l'effort financier réalisé par l'Etat en faveur des départements d'outre-mer.

La comparaison des dotations budgétaires d'une année sur l'autre est rendue d'autant plus malaisée que des transferts de charges sont opérés du Secrétariat d'Etat vers d'autres Ministères (1)

L'évolution du budget du Secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer est fournie par le tableau ci-dessous :

	1978	1979	1980
<u>Dépenses ordinaires</u>			
Titre III Moyens des services	274 485 312	197 766 229	213 250 767
Titre IV Interventions publiques	114 270 709	147 660 143	108 893 550
TOTAL DEPENSES ORDINAIRES	388 756 021	345 426 372	322 144 317
<u>Dépenses en capital</u>			
Autorisations de programme	(235 031 000)	(225 275 000)	(282 675 000)
Crédits de paiement	214 186 000	185 233 000	275 130 000
TOTAL GENERAL CREDITS DE PAIEMENT	602 942 021	530 659 372	597 277 317

(1) Ainsi un crédit de 39 millions de francs inscrit en 1979 en faveur de la production sucrière fait l'objet d'une réaffectation au budget du Ministère de l'Agriculture ; de même la promotion du tourisme qui était en partie prise en charge par le F.I.D.O.M. incombera, à partir de 1980, au budget du Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs.

Cependant, le tableau suivant qui retrace l'évolution des dotations budgétaires par domaine et groupe de programmes constitue le principal instrument d'appréciation des financements affectés par le budget de l'Etat aux départements d'outre-mer.

L'examen de ce tableau appelle plusieurs observations :

- On doit en premier lieu déplorer la diminution des crédits attribués à la formation professionnelle qui passent de 6,8 millions de francs en 1979 à 6,1 millions de francs en 1980. Une telle évolution s'inscrit à contre courant de l'objectif poursuivi d'améliorer la qualification des travailleurs et de l'adapter aux besoins des économies locales ;

- Les crédits consacrés à la recherche sont en stagnation en francs courants par rapport à l'année dernière (8,7 millions de francs) ; cette situation est particulièrement préjudiciable aux actions menées par l'O.R.S.T.O.M. et le C.N.E.X.O. en vue de développer la mise en valeur des ressources marines et sous-marines ;

- Les dotations du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) sont en augmentation sensible : elles passent, en autorisations de programme de 205 millions de francs en 1979 à 222,4 millions de francs en 1980 et de 165 millions de francs en 1979 à 228,4 millions de francs en 1980.

Ces crédits se décomposent comme suit :

(en millions de francs)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Section générale	111,2	82
Section départementale	111,2	81,4

Comparaison par domaine et groupe de programmes des dotations budgétaires pour les années 1978, 1979 et 1980
(Dépenses ordinaires et dépenses en capital)

(Milliers F)

Libellés	1978				1979				1980				Indices de variations (D.C. + C.F.)	
	Dépenses ordinaires et crédits de paiement		Autorisations de programme		Dépenses ordinaires et crédits de paiement		Autorisations de programme		Dépenses ordinaires et crédits de paiement		Autorisations de programme		1979	1980
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	1978	1979
Domaine 1														
Fonctionnement des Institutions														
<i>Groupes de programmes n°s :</i>														
1.1. Administration générale	56.836	9,5	--	--	64.494	12,1	--	--	69.167	11,6	--	--	113	107
1.2. Sécurité publique	97.212	16,1	680	0,3	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1.3. Collectivités locales	80.660	13,4	3.398	1,4	72.995	13,8	3.398	1,3	70.992	11,9	3.398	1,2	90	97
Totaux domaine 1	234.708	39,0	4.078	1,7	137.489	25,9	3.398	1,3	140.159	23,5	3.398	1,2	58	102
Domaine 2														
Action sociale														
<i>Groupes de programmes n°s :</i>														
2.1. S.M.A. (1)	129.420	21,4	8.147	3,5	141.419	26,7	8.147	3,2	152.230	25,5	8.147	2,9	109	107
2.2. Migrations	29.761	4,9	--	--	32.154	6,1	--	--	33.654	5,6	--	--	108	104
2.3. Formation professionnelle	6.775	1,1	--	--	6.819	1,3	--	--	6.100	1,0	--	--	101	90
Totaux domaine 2	165.956	27,5	8.147	3,5	180.392	34,0	8.147	3,2	191.984	32,1	8.147	2,9	108	106
Domaine 3														
Action économique														
<i>Groupes de programmes n°s :</i>														
3.1. F.I.D.O.M. (2)	194.048	32,1	214.576	91,3	204.048	38,5	234.576	92,1	256.400	42,9	262.400	92,8	105	125
3.2. Recherche	8.230	1,3	8.230	3,5	8.730	1,6	8.730	3,4	8.730	1,5	8.730	3,1	106	100
Totaux domaine 3	202.278	33,5	222.806	94,8	212.778	42,1	243.306	95,5	265.130	44,4	271.130	95,9	105	125
Totaux généraux	602.942	100	235.031	100	530.659	100	254.851	100	597.273	100	282.675	100	88	113

- (1) Service militaire adapté
(2) Fonds d'investissement des départements d'outre-mer

En application de l'article 3 du décret n° 79-507 du 28 juin 1979, les crédits de la section générale du F.I.D.O.M. bénéficient exclusivement à des opérations conduites en application de décisions gouvernementales, arrêtées notamment dans le cadre du Plan, ou à des programmes concernant l'ensemble des départements d'outre-mer.

Bien que l'impacte budgétaire de cette mesure ne soit pas encore identifiable, il importe de signaler l'extension aux D.O.M. de la dotation d'installation des jeunes d'agriculteurs effectuée par le décret n° 79-825 du 21 septembre 1979.

Il convient enfin de noter une majoration des crédits affectés à la politique de migration (+ 1,7 million de francs) et à l'action culturelle (+ 100 000 francs). D'une manière générale, et malgré l'effort consenti en faveur de certaines actions ou de certains secteurs d'activités, les dotations budgétaires attribuées aux départements d'outre-mer paraissent sans commune mesure avec les besoins engendrés par l'aggravation de la situation économique dans ces régions.

CONCLUSION

Après avoir participé, en la personne de son rapporteur, au débat organisé le 6 novembre 1979 au Sénat sur la situation économique et sociale des départements d'outre-mer, votre Commission des Affaires économiques et du Plan est partagée entre deux attitudes :

D'une part, elle prend acte de la volonté exprimé par le Secrétaire d'Etat, de substituer à une action d'assistance une véritable politique de développement fondée sur la mise en valeur des ressources locales.

Comme l'admet le Ministre lui-même, une telle mutation suppose que soit mis fin à certains privilèges de nature économique : ceux dont bénéficient les milieux de l'import-export en particulier, et que soient réduites les disparités de rémunération entre le secteur privé et la fonction publique.

Toutefois, on ne saurait minimiser la puissance des forces engagées pour défendre les intérêts acquis à une époque où la politique menée dans les D.O.M. manifestait la persistance de la tentation coloniale.

La réforme fiscale engagée au travers de l'article 69 du projet de loi de finances apparaît comme l'amorce d'un abattement de privilèges anachroniques et comme un renforcement de l'effet incitatif des exonérations fiscales consenties aux investisseurs.

La restructuration des services du secrétariat d'Etat, dont le Parlement n'a été informé qu'à postériori, traduit la volonté des Pouvoirs publics de faire évoluer une administration gestionnaire, héritage du Ministère des Colonies, vers une administration de mission.

Il s'agit que le Secrétariat d'Etat affirme effectivement sa capacité à faire prévaloir, auprès des autres Ministères, la mission dont il est investi : promouvoir un développement autonome et spécifique de chaque Département d'Outre-mer.

S'agissant des conférences inter régionales des Antilles et de la Guyane, on ne saurait se contenter de procédures de concertation. De tels colloques doivent en effet déboucher sur la définition, puis le suivi de programmes globaux et pluriennaux de développement économique et d'aménagement des départements concernés.

On ne saurait enfin éluder le problème des rémunérations dans les Départements d'outre-mer. La distorsion entre le niveau des traitements de la

fonction publique et celui des salaires du secteur privé constitue de toute évidence un handicap à la diversification des activités économiques. Il est cependant bien clair que cette question doit être traitée globalement. Il importe donc d'engager simultanément une action progressive de revalorisation des salaires du secteur privé en méjorant par étapes le taux du S.M.I.C. et de moduler les majorations de traitement de la fonction publique à l'écart effectif entre le coût de la vie dans les D.O.M. et celui de la métropole.

Même si leur mise en oeuvre doit s'étaler dans le temps, l'ensemble de ces mesures gagnerait en efficacité et en crédibilité si elles s'inscrivaient dans le cadre d'une politique globale et coordonnée de renforcement des économies locales qui se substitue à la prolongation du pacte colonial.

La préparation du VIII^e Plan pourrait constituer la circonstance propice à la définition d'une telle politique qui concilie l'appartenance à la communauté française avec l'aspiration des peuples d'outre-mer à un développement correspondant aux particularités de leurs pays.

EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné ce budget lors de sa réunion du 7 novembre 1979.

Les travaux du rapporteur ont été orientés par deux axes de recherche : la situation de l'emploi et la formation professionnelle dans les D.O.M.

1° L'emploi dans les départements d'outre-mer :

Malgré la difficulté à disposer de statistiques récentes et fiables sur l'évolution de la population active, les données disponibles et les mouvements sociaux qui ont affecté les Antilles et la Réunion traduisent une aggravation du chômage.

Le taux moyen de chômage dans les trois principaux D.O.M. est de l'ordre de 20 %. L'importance du nombre de travailleurs privés d'emploi est due au cumul des effets du ralentissement des activités économiques avec le sous-emploi structurel qui affecte ces départements.

L'implantation de l'Agence nationale pour l'emploi aux Antilles et à la Réunion est encore trop récente pour mettre en œuvre une action globale en vue de la résorption du chômage. Le régime d'indemnisation du chômage des travailleurs privés d'emploi défini par la loi du 16 janvier 1979 ne s'applique pas encore aux D.O.M. ; un décret devrait intervenir prochainement pour étendre et adapter ce dispositif aux départements d'outre-mer. Actuellement, les chômeurs sont employés dans des chantiers de développement financés par des fonds départementaux de chômage alimentés par le budget de l'Etat.

Cette formule ne permet qu'une indemnisation partielle et temporaire des chômeurs. Il s'agit donc que les Pouvoirs publics mènent une action à un double niveau :

- améliorer les conditions d'indemnisation des travailleurs sans-emploi,
- conduire une politique de développement fondée sur la valorisation des ressources locales et guidée par le souci de créer de nouveaux emplois.

2° L'amélioration de la formation professionnelle consitue le corollaire et le préalable d'une politique de promotion de l'emploi :

Le rapporteur a souligné que la politique de départementalisation s'était traduite par un réel effort d'investissement en matière d'enseignement et de

formation professionnelle. Les crédits affectés à l'éducation représentent près de 50 % des dotations budgétaires attribuées aux D.O.M.

Malgré ces réalisations, on constate d'importants retards scolaires et un taux d'échec aux examens supérieur à celui de la métropole.

Il importe d'intensifier l'action d'adaptation des méthodes pédagogiques et des programmes aux particularités culturelles et démographiques des D.O.M.

Concernant la formation professionnelle, les Pouvoirs publics doivent mieux coordonner les mesures engagées dans le cadre du service militaire adapté, les actions mises en oeuvre par les associations départementales de formation professionnelle pour adultes et les initiatives des chambres consulaires.

En ce domaine également, le contenu des formations doit correspondre aux potentialités économiques des départements d'outre-mer.

La réforme des structures du Secrétariat d'Etat aux D.O.M.- T.O.M. est fondée sur la volonté de substituer une administration de mission à des services à compétence verticale. Le rapporteur a relevé la discordance entre la présentation des documents budgétaires qui correspond à l'ancienne organisation administrative et le nouvel organigramme du Secrétariat d'Etat.

Le rapporteur a ensuite présenté les crédits du projet de loi de finances bénéficiant aux départements d'outre-mer, soulignant que les dotations du Secrétariat d'Etat ne représentent qu'une faible part de l'effort budgétaire global de l'Etat. M. PARMANTIER a souligné notamment la stagnation des crédits alloués à la recherche et à la formation professionnelle. Les dotations du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F.I.D.O.M.) progressent de 8,4 % en autorisations de programme et de 38,4 % en crédits de paiement de 1979 à 1980.

M. PARMANTIER a souligné la gravité du problème des disparités de rémunérations, à qualification égale, entre les travailleurs du secteur public et les employés de la fonction publique. Il a d'autre part reconnu la nécessité d'une réforme fiscale fondée sur un souci d'équité et sur la volonté de renforcer le caractère incitatif des exonérations fiscales pour investissement.

En conclusion de son exposé, le rapporteur a confirmé la nécessité de substituer à une action d'assistance une véritable politique de développement fondée sur la valorisation des ressources locales.

Dans le cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, M. LEFORT a souligné l'écart entre les déclarations d'intention du Secrétaire d'Etat et les réalisations entreprises dans les D.O.M.

M. POUILLE, tout en reconnaissant la nécessité d'engager une politique volontariste de développement économique, a indiqué qu'une action d'assistance devra cependant être poursuivie en faveur de ces régions peu développées au titre de la solidarité nationale. L'intervenant a en outre déclaré qu'à terme, le régime des rémunérations dans le secteur privé et dans la fonction publique devrait être aligné sur celui de la métropole.

En réponse aux intervenants, le rapporteur a confirmé que l'Etat devrait poursuivre un effort coordonné en vue de permettre aux populations locales et à leurs élus d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis de l'évolution économique et sociale de ces départements.

La Commission des Affaires économiques et du Plan a adopté à l'unanimité le rapport pour avis présenté par M. PARMANTIER sous réserve des observations formulées par les différents intervenants ; elle a décidé ensuite, à la majorité de ses membres de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits des départements d'outre-mer, les commissaires communistes s'abstenant.

ANNEXE I

ETAT D'AVANCEMENT DE LA REALISATION DU PROGRAMME D'ACTION PRIORITAIRE N° 7 DU VII^e PLAN

Accélérer la départementalisation économique des départements d'outre-mer

Le programme comporte deux actions :

- l'accroissement, la diversification et la régularisation de la production agricole dans les départements insulaire et en Guyane ;
- l'amélioration de l'hygiène et de l'habitat social.

1. Action en faveur du développement.

a. *En matière d'irrigation*, les opérations suivantes ont été financées dans les trois départements insulaires.

En Guadeloupe : La retenue Letaye-Amont est achevée. La réalisation de la première tranche de la canalisation d'adduction d'eau depuis Basse-Terre se poursuit ainsi que l'étude hydrologique de la Ravine Gachet pour laquelle les travaux d'essai d'étanchéisation se sont révélés très satisfaisants.

A la Martinique : Les travaux d'irrigation du sud-est se poursuivent. Le barrage de Saint-Pierre Manzo a été achevé en 1979. Les premières tranches du réseau d'irrigation concernant 1 500 ha sont lancées. Les expérimentations à la station d'essai en cultures irriguées de Sainte-Anne continuent.

A la Réunion : Les travaux du Bras-Je-Cilaos (environ 3 000 ha), compte tenu de la réévaluation des coûts, ne s'engageront qu'à la fin du VII^e Plan.

b. **En Guyane**, les essais ayant pour but de déterminer la nature des opérations de riziculture et d'implanter des casiers rizicoles en polders ont été poursuivis.

Les expérimentations menées pas l'institut de recherches agronomiques tropicales sur la canne à sucre ont été arrêtées. Celles menées par l'institut national de recherche agronomique sur la production fourragère permettront de disposer de données fiables à la fin du VII^e Plan.

En ce qui concerne l'élevage, l'écoulement de la viande de porc se heurte déjà à des problèmes d'organisation commerciale. Les mêmes problèmes risquent de se poser pour la viande de bœuf en 1980.

En ce qui concerne l'aide aux investissements agricoles, par décision du comité interministériel du 6 avril 1979, les taux d'intérêt des avances de la caisse nationale de crédit agricole à la société d'aide technique et de coopération ont été ramenés de 5,35 % à 3,125 %, avec effet rétroactif au début du programme, sauf en ce qui concerne les échéances déjà appelées. Par ailleurs, le fonds d'investissement des départements d'outre-mer a été autorisé à consentir une surbonification ramenant le taux d'intérêt au niveau de l'emprunteur à 2 %.

2. Action en faveur de l'hygiène et de l'habitat.

a. Action en matière d'hygiène.

En Guadeloupe : L'enquête I.N.S.E.R.M. sera achevée tandis que les actions de santé publique seront poursuivies.

A la Martinique : Le département est actuellement en possession des conclusions de l'enquête épidémiologique menée par l'I.N.S.E.R.M. dès novembre 1976. Compte tenu des conclusions faisant ressortir l'inégale répartition géographique du parasitisme, l'effet prédominant des conditions de vie et d'habitat sur le risque de contamination des sujets, l'action sera orientée en fonction des données de l'enquête.

A la Réunion : Sont menées depuis le début du VII^e Plan des actions de dépistage, traitement et assainissement individuel et collectif avec l'aide d'une association privée : l'association réunionnaise pour l'éducation sanitaire et sociale (A.R.E.S.S.).

b. Action en matière d'habitat.

Le regroupement budgétaire sur une ligne unique de tous les moyens concourant aux actions de l'État en matière de constructions sociales dans les D.O.M. a permis une plus grande souplesse dans l'utilisation des crédits et une meilleure répartition entre les différents types d'intervention possibles. La production de logements a été accrue et correspond mieux aux capacités contributives des catégories sociales concernées.

La reprise dans le domaine des logements sociaux doit se confirmer en 1979 avec le recours aux logements très sociaux (L.T.S.), ainsi que d'autres mesures telles que l'expérimentation de nouvelles constructions et l'instauration d'un permis de construire de réalisation sommaire, assorti d'une prime favorisant la création d'éléments de confort et d'hygiène.

	1976	1977	1978	1979
Action 1. — Développement agricole :				
Irrigation : nombre d'hectares irrigués dans les départements insulaires (objectif : 9.000 ha irrigués pendant la durée du VII ^e Plan)	1.020	2.190	1.900	400
Action 2. — Habitat et hygiène :				
Nombre de logements sociaux réalisés (9.000 pendant le VII ^e Plan) (P.L.R. + Sociétés immobilières)	2.100	1.600	1.400	1.800
Nombre de parcelles viabilisées	1.300	1.800	1.800	1.800
Nombre de logements primés	1.600	2.200	—	—
Ébauche de logements (L.T.S.)	—	—	2.200	2.300

Contribution du budget de l'État à la réalisation du programme n° 7

(Millions F)

	En francs courants					En francs constants 1975				
	1976	1977	1978	1979	1980	1976	1977	1978	1979	1980
Dépenses de personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de fonctionnement (hors personnel)	10	10	10	10	10	9	8	8	7	6
Autorisations de programme d'équipement	234	295	379	353	393	213	248	291	247	252
Total	244	305	389	363	403	222	256	299	254	258

Rappel de la dotation prévue pour ce programme par le VII^e Plan sur la période 1976-1980 1 339 millions F 1975

Taux d'exécution budgétaire 96,3 %

ANNEXE II

REALISATIONS EFFECTUEES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER AU COURS DU VII^e PLAN

La liste des réalisations entreprises en matière d'enseignement dans les D.O.M. au cours du VII^e Plan est présentée ici en distinguant ce qui a été fait respectivement pour l'enseignement des écoles, des collèges et des lycées.

I. ENSEIGNEMENTS DES ECOLES

1) *Les constructions d'écoles.*

La construction des écoles dans les D.O.M. relève comme en métropole, de la compétence des collectivités locales.

Le ministère de l'Education se contente pour sa part d'aider les collectivités locales par le biais de subventions d'équipement, dont l'utilisation et la répartition relève de l'entière responsabilité des conseils généraux.

A ce titre et pour les années 1976 à 1980, le ministère a accordé aux Départements d'Outre-Mer les crédits suivants en autorisations de programme (milliers de F).

1976	1977	1978	1979 prévision	1980 prévision
24 500	29 500	20 000	20 700	25 700

2) Evolution des postes d'instituteurs.

Le tableau de la page suivante retrace l'évolution du nombre de postes budgétaires d'instituteurs dans les différents départements d'Outre-Mer.

Personnel enseignant dans les D.O.M. :
Evolution du nombre des postes budgétaires d'instituteurs.

	: 75 - 76 :		Création :		Stagiar :		: 76 - 77 :		Créations :		Stagiar :		: 77-78 :		Créations :		Stagiar :		Intégra :		: 78-79 :		Créations :		: 79-80 :		
	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	classes :	rempla :	(1)
	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	
CUYANE	355	+ 25	+ 2	382	+ 19	-	401	+ 10	+ 6	-	417	+ 13	430														
GUADELOUPE	2525	+ 36	+ 195	2655	+ 44	+ 75	2774	+ 3	+ 31	-	2808	+ 30	2838														
MARTINIQUE	3144	+ 15	+ 35	3194	+ 3	+ 8	3205	-	- 3	-	3202	+ 2	3204														
REUNION	3377	+ 51	+ 254	3682	+ 54	+ 198	3934	+ 32	+ 295	+ 31	4292	+ 45	4337														
TOTAL	9300	+ 127	+ 486	9913	+ 120	+ 281	10 314	+ 45	+ 329	+ 31	10719	+ 90	10 809														

(1) 187 emplois destinés à la stagiarisation des instituteurs remplaçants sont créés au 1er janvier 1980 au bénéfice de l'académie des Antilles Guyane ; la répartition entre les départements n'est pas encore établie.

II. ENSEIGNEMENTS DES COLLEGES

1 - *Création de collèges de la rentrée 1976 à la rentrée 1979*

Les créations de collèges opérées dans les D.O.M., de la rentrée 1976 à la rentrée 1979 incluse, s'élèvent à :

30 soit 11 créations de collèges ex nihilo

et 19 créations de collèges avec intégration d'établissements existants.

Ce total de 30 créations se décompose ainsi :

LA REUNION - 5 créations de collèges, toutes ex nihilo :
Saint-Benoît-Beaulieu, Cambuston, Saint-Denis Chaudron II, Sainte-Marie-le-Parc, St-Paul Quartier St-Gilles-les-Hauts.

GUADELOUPE - 14 créations dont

- 2 ex nihilo : le Vieux Fort, Pointe-à-Pitre Carnot II transféré à la rentrée 1979 aux Abymes, quartier Bois Ripeaux.

- 12 avec intégration de collèges existants : Pointe-à-Pitre rue Dubouchage, Baie Mahaut, Gosier, Petit Bourg, Pointe-à-Pitre Front de Mer, Ste-Anne, Ste-Anne-Douville, Ste-Rose, Bouillante, St-Claude, Trois Rivières, Ile de Saint-Martin.

MARTINIQUE - 9 créations dont

- 3 ex nihilo : François, Trois Ilets, Ste-Anne,

- 6 avec intégration de collèges existants : Diamant, Le Robert, Fort-de-France Cluny, Gros Morne, Le Lorrain, Ste-Marie.

GUYANE - 2 créations dont

- 1 ex nihilo : Cayenne,

- 1 avec intégration d'un premier cycle de lycée : Kourou.

2 - Evolution des emplois de personnels de direction, d'enseignement, de documentation et de surveillance dans les collèges des D.O.M.

	Enseignement Général				Total	Enseignement spécialisé		
	Direction et éducation	Enseignants	Documentalistes	Surveillance		Direction	Enseignants	Total
1976								
Antilles-Guyane	139	3051	3	159	3.352	16	117	133
La Réunion	87	1.723	6	106	1.922	3	21	24
St Pierre & Miquelon	-	9	-	-	9	-	-	-
Mayotte	2	17	-	1	20	-	-	-
1977								
Antilles-Guyane	155	3.215	4	162	3.536	18	129	147
La Réunion	91	1.838	7	111	2.047	3	21	24
St Pierre & Miquelon	-	9	-	-	9	-	-	-
Mayotte	2	21	-	1	30	-	-	-
1978								
Antilles-Guyane	167	3.583	5	164	3.719	20	145	165
La Réunion	90	1.931	7	116	2.146	3	26	29
St Pierre & Miquelon	-	10	-	-	10	-	-	-
Mayotte	2	29	-	1	32	-	-	-
1979								
Antilles-Guyane	173	3.445	5	179	3.842	28	193	221
La Réunion	163	1.981	7	125	2.219	7	52	59
St Pierre & Miquelon	-	30	-	-	30	-	-	-
Mayotte	2	29	-	1	32	-	-	-

3 - Adaptation des filières d'enseignement

La réforme du système éducatif a commencé à s'appliquer dans les D.O.M. : suppression des filières, mise en place de classes indifférenciées, organisation d'actions de soutien des élèves en difficulté.

Les problèmes rencontrés pour faire fonctionner les classes indifférenciées lorsque l'hétérogénéité du niveau des élèves est forte y sont ressentis avec une acuité particulière, notamment du fait qu'un grand nombre d'élèves éprouve des difficultés à maîtriser la langue française. Aussi un effort particulier a été effectué, notamment à La Réunion, sous l'égide de l'Inspection Générale de l'Instruction Publique, pour améliorer l'enseignement du français.

Les dispositions des circulaires du 19 juillet 1979 qui précisent et complètent les modalités d'organisation des actions en matière de soutien et d'aide pédagogique peuvent tout naturellement s'appliquer dans les D.O.M. : c'est ainsi par exemple qu'on peut avoir recours à certains aménagements pédagogiques préconisés par la circulaire du 6 juin 1979, notamment le regroupement des élèves présentant des lacunes graves dans des groupes à effectifs réduits.

III. ENSEIGNEMENTS DES LYCEES

1. Créations d'établissements

Liste des réalisations, entreprises de la Rentrée 1976 à la Rentrée 1979 inclus, en ce qui concerne les filières d'enseignement, dans les D.O.M. :

A) *Second cycle court* :

Création de 12 lycées d'enseignement professionnel

dont

2 industriels

1 hôtelier

4 tertiaires

5 polyvalents

1 - Rentrée 1976 :

Guadeloupe

- BOUILLANTE L.E.P. industriel

- GRAND BOURG DE MARIE GALANTE L.E.P. polyvalent

2 - Rentrée 1977 :

Guadeloupe

- ST-CLAUDE L.E.P. tertiaire

- BASSE-TERRE L.E.P. tertiaire

Martinique

- LORRAIN L.E.P. industriel

La Réunion

- ST-DENIS « Mouffia » L.E.P. polyvalent

- ST-PAUL « Plateau Cailloux » L.E.P. hôtelier

3 - Rentrée 1978 :

Guadeloupe

- MORNE A L'EAU L.E.P. polyvalent

Martinique

- FORT-DE-FRANCE L.E.P. tertiaire

- ST-PIERRE L.E.P. polyvalent

- LE MARIN L.E.P. polyvalent

4 - Rentrée 1979 :

Guadeloupe

- POINTE-A-PITRE L.E.P. tertiaire

B) Second cycle long :

Création d'un lycée d'enseignement général et technologique :

Rentrée 1979

La Réunion

- *ST-LOUIS*

C) Classes post-baccalauréat :

4 sections de techniciens supérieurs ont été ouvertes, dans le département de La Réunion.

1 - Rentrée 1976 :

- B.T.S. Bureau d'études : Lycées Le Butor - ST-DENIS
- B.T.S. Electronique : Lycée R. Garros - LE TAMPON

2 - Rentrée 1977

- B.T.S. Economique sociale familiale - Lycée R. Garros - LE TAMPON

3 - Rentrée 1979

- B.T.S. Electrotechnique option A - Lycée Le Butor - ST-DENIS

2. Evolution des effectif des personnels enseignants.

Rentrée 1976	2 730
Rentrée 1977	2 869
Rentrée 1978	3 130
Prévision 1979	3 240
Prévision 1980	3 370

ANNEXE III

MOYENS ET RESULTATS
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

I - GUYANE

1 - La liste des établissements de formation professionnelle pour jeunes et pour adultes

Centre de Formation Professionnelle agricole de Jeunes de Suzini
(C.F.P.J.) Suzini,
BP 760, 97300 Cayenne.

Association Guyanaise pour la Formation Professionnelle des Adultes
(A.G.F.P.A.),
route de Baduel,
BP 398, 97300 Cayenne.

Service Militaire Adapté (S.M.A.),
97300 Saint-Jean-du-Maroni.

Greta de Cayenne,
L.E.P. Voltaire, avenue Voltaire,
97300 Cayenne.

Greta de Saint-Laurent-du-Maroni,
L.E.P. de Saint-Laurent-du-Maroni, 97320.

Chambre de Métiers de La Guyane,
cité Bégonias - prototype « TI Case n° 11 »,
BP 176, 97300 Cayenne.

Ecole d'Infirmières,
Centre hospitalier de Cayenne,
avenue d'Estrées,
97300 Cayenne.

Chambre d'Agriculture de La Guyane,
place de Grenoble,
97300 Cayenne

**2 - Des statistiques détaillées sur les effectifs en formation professionnelle
par type de formation depuis 1976.**

	1976	1977	1978	1979
S H A	152	139	127	92
A G F P A	41	70	85	78
secteur agricole	86	74	249	170
chambre des métiers	-	12	12	15
secteur maritime (1)	6	4	4	-
école d'infirmière	26	21	13	21

(1) à l'école d'apprentissage maritime de la Trinité en Martinique

3 - Des statistiques sur l'apprentissage par type de formation depuis 1976.

Une convention a été passée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie en vue de la création d'un Centre de Formation d'Apprenti ; mais, en raison de certaines difficultés, ce C.F.A. n'a jamais pu fonctionner.

Toutefois, l'inspection du travail a délivré quelques contrats d'apprentissage, compte tenu de l'engagement des employeurs concernés de faire suivre à ces jeunes des cours théorique de substitution.

1976 : 10 contrats

-coiffure	3
-mécanique auto	3
-tôlier	1
-serrurier	2
-aide-esthéticienne	1

1977 : 21 contrats

-coiffure	8
-mécanique auto	2
-mécanicien machines de bureau	1
-bijoutier	3
-tôlier	2
-photographe	2
-électricien	1
-dessinateur	1
-vendeuse-retoucheuse	1

1978 : 4 contrats

-coiffure	3
-secrétaire	1

1979 : 2 contrats au 30/9/1979

-coiffure	1
-cuisinier	1

4 - Un tableau par catégorie de personnel de l'effectif des enseignants en poste au titre de la formation professionnelle.

S M A	12
A G F P A	13 + 6 volontaires aide technique
secteur agricole	17
chambre des métiers	2 moniteurs de gestion
école d'infirmière	5

5 - Les résultats obtenus aux différents examens ou sessions de formation professionnelle depuis 1976.

	1976		1977		1978	
SMA						
AGFPA	41	8	70	42	85	45
secteur agricole	aucune sanction à l'issue des stages					
chambre des métiers		"	"	"	"	
secteur maritime	6	2	4	2	4	2

II - RÉUNION

1 - La liste des établissements de formation professionnelle pour jeunes et pour adultes.

six établissements de l'éducation (L.E.P. industriels ou commerciaux)

deux écoles normales

trois établissements d'enseignement agricole

une école d'auxiliaire de puériculture

deux écoles d'infirmières

une école de sage-femme

une école de moniteurs éducateurs spécialisés

une école des métiers de l'électricité

une école d'apprentissage maritime

une école militaire préparatoire

le service militaire adapté

six instituts médio-pédagogique

trois instituts médico-professionnels

deux centres d'aide par le travail

l'association pour la formation professionnelle à la Réunion (A.F.P.A.R.)

le centre de formation à l'université

le centre de formation de la chambre de commerce et d'industrie

le centre de formation de la chambre des métiers

le centre de formation de la chambre d'agriculture

**2 - Des statistiques détaillées sur les effectifs en formation professionnelle
par type de formation depuis 1976.**

	1976	1977	1978
Education	11.428	12.643	12.075
Agriculture	335	427	440
AFPAR	2.256	2.280	2.867
CCI	109	168	157
Sanitaire/Social	361	308	310
SMA	471	473	466

3 - Des statistiques sur l'apprentissage par type de formation depuis 1976

métiers	1976	1977	1978	1979
mécanicien réparateur auto	15	22	26	22
tôlier réparateur carrosseries	5	7	8	8
chaudronnier	6	6	5	5
cordonnier-bottier	1	-	-	-
ferronnier	1	3	4	5
coiffeur dames	22	13	26	22
coiffeur messieurs	3	1	1	-
coiffeur mixte	-	20	14	11
prothésiste dentaire	3	3	2	2
menuisier bâtiment	3	5	3	4
menuisier meuble	-	-	1	1
bijoutier	2	2	2	2
horloger-rhabilleur	-	1	1	1
électricien monteur installateur	1	2	2	1
dépanneur électroménager	1	1	1	1
cuisinier	1	-	2	3
commis de restaurant	-	-	2	3
boulangier	-	-	1	-
électricien frigoriste	1	1	-	-
photographe	-	1	1	-
maçon	-	1	-	-
lapidaire	-	5	3	-
tôlier constructeur métallique-soudeur	-	1	1	1
aide-préparateur en pharmacie	-	-	22	18
décorateur tapissier	-	-	1	1
monteur téléphoniste	-	-	-	1
	65	95	130	112

Résultats E.F.A.A.

métiers	1976		1977		1978		1979	
	P	R	P	R	P	R	P	R
tôlier réparateur carrosseries	2	0	3	2	1	1	2	1
mécanicien réparateur auto	10	2	3	2	3	1	4	0
coiffeur dames	5	5	7	4	7	1	6	6
coiffeurs messieurs	-	-	-	-	2	2	6	6
électricien monteur installateur	-	-	-	-	1	1	-	-
prothésiste dentaire	-	-	1	0	1	1	-	-
bijoutier	-	-	-	-	1	0	-	-
menuisier bâtiment	-	-	?	0	1	0	-	-
cuisinier	-	-	1	1	-	-	-	-
chaudronnier	1	1	1	0	-	-	-	-
ferronnier	-	-	1	1	-	-	-	-
	18	8	18	10	17	7	12	7

P = Présenté

R = Reçu

Résultats C.A.P.

métiers	1976		1977		1978		1979	
	P	R	P	R	P	R	P	R
photographe	-	-	-	-	-	-	1	1
dépanneur électroménager	-	-	-	-	1	0	-	-
TOTAL	-	-	-	-	1	0	1	1

P. = présenté

R. = reçu

enseignement général	2
coiffure dames	2
coiffure messieurs	2
enseignement ménager	2
dessin d'art	2
mécanique	5
carrosserie	2
dessin industriel	1
chaudronnerie	1
électricité	2
ferronnerie-plomberie	1
menuiserie	2
alimentation	1
total : 24 un même professeur enseigne le dessin d'art et l'enseignement ménager	

4 - Un tableau par catégorie de personnel de l'effectif des enseignants en poste au titre de la formation professionnelle

EDUCATION		-enseignants des classes de formation préprofessionnelle	127
		-enseignants du second cycle court public	532
		-enseignants du second cycle court privé	34
A F P A R		-bâtiment et travaux publics	22
		-métaux	14
		-tertiaire	20
		-apprentissage maritime	3
		-électricité	17
C C I		86 enseignants	
S M A		un instructeur par spécialité + 1 pour l'enseignement général	

5 - Les résultats obtenus aux différents examens ou sessions de formation professionnelle depuis 1976

diplôme délivré	1976		1977		1978	
	P	R	P	R	P	R
EDUCATION						
-CEP	3.447	1.458	3.801	1.298	-	-
-CREM 4ème année	348	110	605	174	704	103
-CAP enseignants	526	153	558	100	431	265
-CAP commerce et industrie	1.309	421	1.356	582	1.399	624
-BEP	720	322	744	372	791	480
-BP	71	32	78	34	74	45
-Bac technicien	623	372	625	322	789	498
-BTS	45	13	50	21	87	41
AGRICULTURE						
-brevet d'aptitude agricole	71	55	-	-	-	-
-certificat d'aptitude professionnelle agricole	25	25	35	28	37	27
-brevet d'études professionnelles agricole	9	9	9	9	41	37
-BTS	2	2	2	1	-	-
-BTA	-	-	-	-	9	8
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES DE LA REUNION (AFPAR)						
-sections préparatoires -bâtiment et métaux)	539	(1) 30	549	(1) 33	856	(1) 27
-section de formation (bâtiment et métaux)	336	282	315	260	309	255
-sections commerciales	94	70	49	42	112	85
-formation des employés de maison	156	139	239	211	133	115
Ecole des métiers de l'électricité	131	23	140	39	129	20
Ecole d'apprentissage maritime	31	21	45	31	51	30

(1) en ce qui concerne les sections préparatoires, il s'agit des stagiaires qui sont partis en cours de stages

III - GUADELOUPE

1 - La liste des établissements de formation professionnelle pour jeunes et pour adultes

ASSOCIATION GUADELOUPENNE POUR LA FORMATION RATIONNELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (AGFRMO)

- école hôtelière de Saint-Claude (annexe de Saint-Martin)
- centre de formation professionnelle des adultes de Petit-Bourg

CENTRE DE PREFORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES DU GOSIER

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES DE LA BASSE TERRE - ANNEXE AU COLLEGE AGRICOLE DE DESTRELLAN

- antenne du Mamentin
- antenne de Vieux Habitants

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES DE LA GRANDE TERRE - ANNEXE AU COLLEGE AGRICOLE DU REIZET

- antenne de Pointe-à-Pitre
- antenne de Petit-Canal
- antenne de Marie-Galante

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE POINTE-A-PITRE

- centre de formation aux métiers de l'hôtellerie (CEFORTEL)
- centre d'enseignement de la chambre de commerce (CENCI)
- institut de promotion commerciale (IPC)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BASSE TERRE

- centre de formation de la chambre de commerce (CEFORM)

CHAMBRE DE METIERS

- centre de formation

REGIMENT DU SERVICE MILITAIRE DE LA GUADELOUPE

CENTRE DE COUTURE PHAZIAN-LAUTRIC (privé)

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTIS-
SAGE EN GUADELOUPE (ADAG)

- centre de formation d'apprenti de la Guadeloupe

GRETA DE CAPESTERRE

GRETA DU LAMENTIN

GRETA DE POINTE-A-PITRE

GRETA DE BASSE TERRE

GRETA DU MOULE

ASSOCIATION ANTILLAISE DE FORMATION CONTINUE
SUPERIEURE

CENTRE UNIVERSITAIRE ANTILLES-GUYANE

FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA
CULTURE

- association sportive de plein air (ASPA)

**2. Des statistiques détaillées sur les effectifs en formation professionnelle
par type de formation depuis 1976**

**2-1. actions conventionnées (nom compris AGFRMO)
Fonds de la formation professionnelle**

type d'actionq	effectifs		
	1977	1978	1979 (1)
Actions en faveur des jeunes	-	200	48
Conversion	335	545	127
Préformation et formation	726	814	1.304
Promotion	513	994	871
Adaptation	979	720	802
TOTAL	2.553	3.273	3.152
Nombre de conventions	21	23	24

2-2. AGFRMO

type d'actions	effectifs		
	1976	1977	1978
Préformation	262	260	255
Secteur secondaire	148	211	195
Secteur tertiaire	181	171	208
TOTAL	591	642	658

(1) prévisions

3. Des statistiques sur l'apprentissage par type de formation depuis 1976

métiers	années				total
	1976	1977	1978	1979	
serrurier	4	2	8	4	18
radio-technicien	6	9	6	2	23
mécanicien-auto	14	30	22	27	93
coiffure	11	27	21	16	75
rebobineur	4	1	-	-	5
électricien	9	10	3	16	38
préparateur en pharmacie	4	5	8	2	19
pâtisserie	3	7	8	8	26
esthéticienne	1	1	3	-	5
ébéniste	1	5	4	7	17
employée de bureau	4	5	-	-	9
menuisier	7	14	13	-	34
plomberie	1	6	4	-	11
maçon	-	-	5	-	5
monteur en lunetterie	-	-	-	1	1
blanchisserie	-	-	4	-	4
comptable	-	1	-	-	1
tolier peinture	3	8	-	1	12
chaudronnier	-	8	1	-	9
prothésiste	-	2	2	1	5
imprimeur	-	-	1	1	2
électro-technicien	-	7	2	-	9
radio-électricien	-	-	4	-	4
couture	-	-	4	-	4
confectionneur	-	-	4	-	4
vendeur non alimentaire	-	-	7	-	7
ferronnier	-	-	2	2	4
peintre décorateur	-	-	1	1	2
boulangier	-	1	2	-	3
TOTAL	72	149	139	89	449

4. Tableau par catégorie de personnel de l'effectif des enseignants en poste au titre de la formation professionnelle (1)

sexe	éducateurs	moniteurs S F P	professeurs	moniteurs A F P	aides moniteurs	total
hommes	16	2	1	15	-	34
femmes	1	4	-	-	2	7
TOTAL	17	6	1	15	2	41

(1) Il s'agit exclusivement de l'ACFRHO

5. Résultats obtenus aux différents examens ou sessions de formation professionnelle depuis 1976 (1)

stagiaires	secteur tertiaire hotellerie			secteur secondaire et artisanal		
	1976	1977	1978	1976	1977	1978
inscrits	181	171	208	410	471	450
abandons	43	33	24	86	29	63
échecs	5	39	29	135	119	120
admis	133	99	155	189	323	267

Effectif stagiaires par type de formation

cycles	1976	1977	1978
perfectionnement langues étrangères	647	810	998
perfectionnement secrétariat, comptabilité, commerce	328	485	600
perfectionnement cadres et dirigeants	47	96	86
adaptation aux métiers de l'hotellerie : cuisine, restaurant, étages, réception	65	65	65
perfectionnement emplois de l'hotellerie	106	183	240
stages "pactes nationaux"	-	-	72

IV - MARTINIQUE

1°) Liste des établissements de formation professionnelle pour jeunes et pour adultes :

A - *Enseignement Technologique*

EDUCATION :

- L.E.P. CLUNY
- L.E.P. DILLON
- L.E.P. POINTE-DES-NEGRES
- L.E.P. FRANÇOIS
- L.E.P. LAMENTIN
- L.E.P. LORRAIN
- L.E.P. MARIN
- L.E.P. MONTGERALD
- L.E.P. SAINT-PIERRE
- L.E.P. BATELIERE
- L.E.P. TRINITE

B - *Organismes conventionnés*

AGRICULTURE :

- CFPPA ROBERT
- CFPPA LORRAIN
- CFPPA CARBET
- CFPPA GROS-MORNE
- CFPPA FRANÇOIS
- CFPPA RIVIERE PILOTE
- LEPA CROIX-RIVAIL
- FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU
- CHAMBRE DE COMMERCE
- CHAMBRE DE METIERS

ORGANISMES PRIVES :

- CENTRE D'ORIENTATION ET DE PROMOTION EDUCATIVE ET SOCIALE (COPES)
- ECOLE HOTELIERE

EDUCATION :

- GRETA PORT-DE-FRANCE I
- GRETA PORT-DE-FRANCE II
- GRETA LAMENTIN

- GRETA TRINITE
- GRETA RIVIERE PILOTE
- ASSOCIATION ANTILLAISE DE FORMATION CONTINUE SUPERIEURE (CENTRE REGIONAL ASSOCIE DU CNAM)
- SERVICE MILITAIRE ADAPTE (SMA)

C - Association Martiniquaise pour la Formation Rationnelle de la Main-d'Œuvre :

- CFPA DILLON (AMFRMO)
- CFPA POINTE-DE-JAHAM (AMFRMO)
- CFPA TRINITE (AMFRMO)

Statistique sur les effectifs en
formation par type de formation depuis 1976

Organismes conventionnés

SECTEURS ET ETABLISSEMENTS	EFFECTIF 1976	EFFECTIF 1977	EFFECTIF 1978	EFFECTIF 1979
- Agriculture Etablissements publics	491	466	554	643
- Agriculture Association	435	265	65	65
- Pêche	134	160	104	139
- Commerce - Chambre de Commerce	565	255	225	235
- Artisanat - Chambre de Métiers	85	75	84	165
- Promotion Sociale - GRETA	454	740	642	500
- Industrie et Association - Divers	195	170	288	276
T O T A L	2 409	2 131	1 962	2 023

STATISTIQUES SUR L'APPRENTISSAGE

1 - Communication effectif apprentis CFA Martinique -

	<u>Total</u>	<u>garçons</u>	<u>filles</u>
au 1.1.76	153	139	14
au 1.1.77	276	233	43
au 1.1.78	833	741	92
au 1.1.79	931	814	177

2 - Liste des spécialités -

<u>Spécialités</u>	<u>Effectifs</u>	
	<u>/ Année 77 - 78</u>	<u>/ Année 78 - 79 /</u>
1 - Constructeur en maçonnerie	40	42
2 - Installateur sanitaires	40	38
3 - Métallier	50	42
4 - Réparateur carrosserie auto	80	85
5 - Mécanicien réparateur auto	125	164
6 - Electricien	90	77
7 - Electronicien	25	39
8 - Menuisier	75	71
9 - Ebeniste	43	70
10 - Peintre	26	42
11 - Coiffure	45	78
12 - Alimentation	25	59
13 - Couture	23	28
14 - Aide préparateur en pharmacie	30	43
15 - Métiers divers	116	113
	<u>833</u>	<u>991</u>

3 - Résultat examen professionnel session 1979 (CAP - FA)

Total : 167 (admis définitifs ou bénéficient épreuves pratiques
soit : 30 % des candidats.

**EFFECTIF DES ENSEIGNANTS
EN POSTE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Renseignements fournis pour la seule association martiniquaise pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre.

10 psychotechniciens

186 enseignants

STATISTIQUE DES EXAMENS ET DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Sessions de 1978

Toutes origines confondues, les taux académiques d'admission sont de 41 % pour le C.A.P., 42 % pour le B.E.P., 32 % pour les BREVETS PROFESSIONNELS NATIONAUX, 38 % pour le BACCALAUREAT DE TECHNICIEN, et 24 % pour le BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR.

C.A.P. NATIONAUX

Les C.A.P. Nationaux portent sur 38 métiers ou options. L'effectif total des candidats de l'académie (4 409) est en augmentation de plus de 20 % par rapport à celui de l'année précédente.

Les métiers de la comptabilité, d'employé de bureau et de sténodactylographe sont les plus recherchés (2 184 présentés toutes origines, soit près de 1 candidat sur 2).

58 % des présentés et 66 % des admis viennent d'établissements publics sauf C.N.T.E. Le privé fournit près de 18 % du total des candidats.

Les jeunes filles constituent 57 % du total des présentés, et 58 % de l'ensemble des admis ; leur taux de réussite (41,8 %) est donc très voisin de celui des garçons (40,1 %).

Le taux global d'admission est de 41,1 % ; en légère augmentation par rapport à l'année antérieure, il demeure cependant nettement en dessous de 50 % (57,6 % en France Métropolitaine en 1977).

Enfin, les candidats originaires du public réussissent à 46,1 %.

B.E.P.

L'Académie compte 2 662 candidats toutes origines et 1 123 admis à 24 spécialités. trois d'entre elles dominent et regroupent à elles seules 1 663 candidats, soit 62,5 % du total des présentés : Agents Administratifs, Sténodactylographe - Correspondancièrre, Comptabilité et Mécanographie.

Le taux d'admission est de 42,2 %. Il marque une baisse de neuf points par rapport à l'année précédente, l'augmentation du nombre de présentés (+ 323, soit 13,8 % de plus qu'en 1977) s'accompagnant d'une diminution des effectifs de reçus (- 68 admis, soit près de 6 % de moins).

Les candidats du public forment 84,1 % des présentés et 86,8 % des admis.

61,9 % des présentés sont des filles.

Le taux d'admission des candidats du public est de 43,5%.

Indiquons à titre de comparaison que le taux d'admission, toutes origines en France Métropolitaine était de 62,2 % en 1977, avec des différences importantes entre les académies allant de 48,5 % pour la CORSE à 71,1 % pour l'Académie de Limoges.

B.T.S.

Les effectifs globaux de présentés (116) augmentent de 23 % environ par rapport à 1977, tandis que le nombre d'admis (26) est multiplié par deux. Le taux d'admission tous candidats, sensiblement supérieur à celui de l'année précédente, demeure cependant peu élevé (22,4 %).

Deux spécialités du secteur tertiaire (Comptabilité et Gestion d'Entreprises – Secrétariat de Direction) regroupent 89 candidats, soit 76,7 % des présentés, dont 71 Jeunes Filles.

Les 27 autres candidats se répartissent entre les spécialités suivantes :

Fabrication Mécaniques – Electronicien – Electrotechnique : Option Construction et Equipement.

En 1977, le taux d'admission toutes origines au B.T.S. était de 55,6 % pour la France Métropolitaine.

A noter que dans l'Académie les candidats du public (66 présentés, 20 admis) réussissent à 30,3 %.

Résultats aux examens de l'enseignement technique
Candidats de l'enseignement public
Sessions de 1978

EXAMEN.	DEPT. SEXE	MARTINIQUE			GUADELOUPE			GUYANE			ACADEMIE		
		P	Requis.	T.O'Adm.	P	Requis.	T.O'Adm.	P	Requis.	T.O'Adm.	P	Requis.	T.O'Adm.
C.A.P.	G	578	269	46,5%	571	255	44,7%	221	78	35,3%	1.370	602	43,9%
	F	664	308	46,4%	455	227	49,9%	122	66	54,1%	1.141	601	44,8%
	G+F	1.242	577	46,5%	1.026	482	47%	343	144	42%	2.611	1.203	46,1%
B.E.P.	G	418	185	42,2%	395	178	45,1%	84	28	31,3%	917	391	42,6%
	F	610	252	41,3%	609	265	43,5%	103	67	65%	1.122	584	44,2%
	G+F	1.048	437	41,7%	1.004	443	44,1%	187	95	50,8%	2.239	975	43,5%
B.T.N.	G	250	114	45,6%	176	79	44,9%	24	6	25%	450	199	44,2%
	F	492	159	32,3%	208	87	41,8%	50	21	42%	750	267	35,6%
	G+F	742	273	36,8%	384	166	43,2%	74	27	36,5%	1.200	466	38,8%
B.T.S.	G										34	9	26,5%
	F										32	11	34,4%
	G+F										66	20	30,3%

Source : S.S.I.

Résultats aux examens de l'enseignement technique
Sessions de 1978 - Tous candidats

EXAMEN.	DEPT. SEXE	MARTINIQUE			GUADELOUPE			GUYANE			ACADEMIE		
		P	A	T.d'Adm.	P	A	T.d'Adm.	P	A	T.d'Adm.	P	A	T.d'Adm.
C.A.P.	G	818	340	41,6%	815	328	40,2%	251	88	35,1%	1.884	756	40,1%
	F	1.336	549	41,1%	945	378	40%	244	128	52,5%	2.525	1.055	41,8%
	G+F	2.154	889	41,3%	1.760	706	40,1%	495	216	43,6%	4.409	1.811	41,1%
B.E.P.	G	472	196	41,5%	449	198	44,1%	94	36	38,3%	1.015	430	42,4%
	F	842	328	39%	684	286	41,8%	121	79	65,3%	1.647	693	42,1%
	G+F	1.314	524	39,9%	1.133	484	42,7%	215	115	53,5%	2.662	1.123	42,2%
B.P.N.	G	14	7	50%	9	2	22,2%	-	-	-	23	9	39,1%
	F	49	14	28,6%	10	3	30%	1	1	-	60	18	30%
	G+F	63	21	33,3%	19	5	26,3%	1	1	-	83	27	32,5%
B.T.N.	G	253	114	45,1%	193	86	44,6%	34	7	20,6%	480	207	43,1%
	F	501	164	32,7%	227	89	39,2%	56	25	44,6%	784	278	35,5%
	G+F	754	278	36,9%	420	175	41,7%	90	32	35,6%	1.264	485	38,4%
B.T.S.	G										45	13	28,9%
	F										71	13	18,3%
	G+F										116	26	22,4%

Source : S.S.I.

Résultats aux examens de l'enseignement technique
Sessions de 1977 - Tous candidats

Départ. Examen.	Sexe	MARTINIQUE			GUADELOUPE			GUYANE			ACADEMIE		
		P	A	T.d'Adm	P	A	T.d'Adm	P	A	T.d'Adm	P	A	T.d'Adm
<u>C.A.F.</u>	G	659	286	43,4 %	763	234	30,7 %	208	61	29,3 %	1.618	579	35,8
	F	991	385	38,8 %	806	297	36,8 %	212	104	49 %	2.001	800	40
	G+F	1.650	671	40,7 %	1.569	531	33,8 %	420	165	39,3 %	3.619	1.379	38,1
<u>B.E.F.</u>	G	412	222	53,9 %	450	265	58,9 %	76	32	40,1 %	938	519	55,3
	F	701	331	47,2 %	607	303	49,6 %	93	40	43 %	1.401	672	48
	G+F	1.113	553	49,7 %	1.057	566	53,5 %	169	72	42,6 %	2.339	1.191	50,9
<u>B.P.N.</u>	G	40	13	32,5 %	30	15	50 %	5	3	60 %	75	31	41,3
	F	62	11	17,7 %	62	16	25,8 %	5	2	40 %	129	29	22,5
	G+F	102	24	23,5 %	92	31	33,7 %	10	5	50 %	204	60	29,4
<u>B.T.N.</u>	G+F	705	231	32,8 %	367	197	53,7 %	99	41	41,4 %	1.171	469	40
<u>B.T.S.</u>	G										43	5	11,6
	F										51	8	15,7
	G+F										94	13	13,8

Source : S.S.I.

REALISATION EFFECTUEES EN MATIERE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION SOCIALE
DANS LE CADRE DU VII^e PLAN

I - Figurent ci-après les éléments concernant les opérations d'équipement dans le domaine de la formation professionnelle, financées au cours du VI^e Plan.

Cette liste ne retient que les constructions importantes et ne comprend pas les petites opérations ponctuelles d'équipement financées notamment par le F.A.S.S.O.

1) A.M.F.R.M. O.

	Centres		
	Coût (construction + équipement)	Financement	Capacité d'accueil
a) <i>Formation</i>			
- C.F.P.A. Pointe-de-Jaham (Hôtellerie-vente)	9 000 000	F.A.S.S.O. + SGFP (1)	250 stagiaires
b) <i>Préformation</i>			
- Centre de Sainte-Marie	5 500 000	F.A.S.S.O. + SGFP (1)	350 stagiaires
- Centre de Marin	5 000 000	F.A.S.S.O.	350 stagiaires
- Centre de Basse-Pointe	5 000 000	F.A.S.S.O.	350 stagiaires
- Centre de Saint-Pierre	5 000 000	F.A.S.S.O. + SGFP (1)	350 stagiaires

Ces centres de préformation sont ouverts depuis la rentrée scolaires à la suite de conventions passées avec le rectorat pour y faire fonctionner diverses sections d'éducation et de formation (SES, CPPN, « jeunes sans emploi », CPA).

2) Ecole de pêche et d'Apprentissage Maritime

- Construction de l'école	5,5 millions	F.A.S.S.O.	150
- Achat d'un navire-école	3 millions	F.A.S.S.O. SGPF (1)	

3) Centres de l'inspection d'Agronomie (formation agricole)

- Robert	1 900 000	F.A.S.S.O.
- Carbot	1 000 000	F.A.S.S.O.
- François	1 600 000	F.A.S.S.O.

II - *Pour les années à venir*, à l'exception de l'achèvement de certains centres précipités, il est à prévoir un ralentissement des équipements lourds destinés à la formation professionnelle (jeunes de plus de 16 ans se destinant à une profession).

Par contre, un effort doit être fait pour aider des opérations spécifiques et ponctuelles d'aménagement ou de création dont certains secteurs particuliers déterminés par le Comité Départemental de la formation professionnelle. Ces actions d'équipement seront financés par le F.A.S.S.O. et par le *Fonds de la Formation Professionnelle de la Promotion Sociale et de l'emploi* (« enveloppe » déconcentrée).

(1) SGFP : Secrétariat Général de la Formation Professionnelle.

POLITIQUE GENERALE CONDUITE
PAR LES MOUVEMENTS PUBLICS LOCAUX
ET LES CHAMBRES CONSULAIRES
EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les principales orientations du programme régional peuvent être ainsi résumées :

1°) poursuite de l'effort de formation dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche - le financement des actions agricoles représentent environ 50 % de l'enveloppe globale ;

2°) développement des cycles de promotion ou de perfectionnement au bénéfice des artisans et des salariés d'entreprises non assujetties à la participation des employeurs ;

3°) maintien des actions de préformation menées au bénéfice de jeunes demandeurs d'emplois ;

4°) formation de cadres et de formateurs (moniteurs, maître d'apprentissage).